



Association Tunisienne des
Investisseurs en Capital

Rapport Annuel 2023



SOMMAIRE

04 Mot du Président	
06 Edito de la Déléguée Générale	
06 Périmètre de l'enquête	
08 Chiffres-clés de 2023	
09 Capitaux levés	
12 Approbations d'investissement	
14 Investissements	
17 Tickets d'investissement	
22 Désinvestissements	
25 Garanties Sotugar	
28 Activités de l'ATIC et faits marquants en 2023	
29 Textes juridiques et réglementaires publiés en 2023	
	32 Conventions signées
	33 Temps forts
	44 L'ATIC dans les médias
	46 Présentation de l'ATIC
	50 Activités du CFIC
	52 Rapport d'impact
	63 Liste des membres de l'ATIC

MOT DU PRESIDENT

ANALYSE ET COMMENTAIRES DES STATISTIQUES ET PERFORMANCES DU CAPITAL-INVESTISSEMENT EN 2023



MOHAMED SALAH FRAD
Président de l'ATIC

L'année 2023 a marqué une étape cruciale pour le capital-investissement en Tunisie. En dépit d'un contexte économique mondial incertain, notre secteur a non seulement résisté, mais a également connu une croissance remarquable, illustrant la résilience et le potentiel de notre économie.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : une augmentation significative des capitaux levés, atteignant 696 MDT, soit une progression de 21,7% par rapport à l'année précédente. En termes d'encours, ceux-ci ont atteint 5 183,9 MDT à la fin de l'année 2023, enregistrant une hausse de 9,7% par rapport à 2022. Ces encours sont principalement dominés par les SICAR bancaires, qui représentent 74,7% du total des encours, suivies par les sociétés de gestion avec 18,6 %, les SICAR régionales avec 4,7%, et les SICAR de groupes avec 2 %. Cette composition reflète la structure du marché du capital-investissement en Tunisie, où les SICAR bancaires continuent de jouer un rôle prépondérant.

Cependant, il est important de noter que les bailleurs de fonds internationaux ne représentent pas encore une part significative des encours. Cette situation souligne la nécessité pour nous, acteurs du marché tunisien, de redoubler d'efforts pour rendre notre environnement d'investissement plus attractif aux yeux des investisseurs étrangers. L'ATIC est pleinement consciente de ce défi et travaille activement à l'élaboration de stratégies pour attirer ces bailleurs de fonds internationaux, en promouvant la transparence, la stabilité réglementaire et la compétitivité de notre marché.

L'année 2023 a également été marquée par une activité soutenue en matière d'investissement et de désinvestissement. Les investissements ont atteint 426 MDT, concentrés principalement dans les phases de développement et de restructuration, reflétant une tendance à financer des projets de plus grande taille. Parallèlement, les désinvestissements ont enregistré une augmentation notable de 26,7%, atteignant 282 MDT, avec une prédominance dans les secteurs de l'agroalimentaire et des matériaux de construction. Ces mouvements témoignent de la maturité croissante de notre marché et de l'importance d'une gestion active des portefeuilles pour maximiser la valeur créée.

En 2023, l'ATIC a également pris des initiatives importantes pour renforcer son engagement envers les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Nous avons notamment lancé des programmes visant à intégrer ces critères dans nos pratiques d'investissement, en collaboration avec nos membres et partenaires. Ces initiatives incluent des ateliers de sensibilisation, l'élaboration de guides pratiques, et la promotion d'investissements responsables, particulièrement dans le cadre de la transition vers une économie verte.

Nous croyons fermement que l'adoption de normes ESG renforcera non seulement la durabilité de nos investissements, mais aussi l'attractivité de la Tunisie pour les investisseurs internationaux.

En 2024, alors que nous célébrons le 20ème anniversaire de l'ATIC, notre action se concentrera sur l'intégration des critères ESG dans nos stratégies d'investissement, la promotion de l'économie verte, et le développement de mécanismes de financement durables. Cet anniversaire symbolique est une occasion de revenir sur nos réalisations passées et de renforcer notre engagement envers un avenir plus durable. Nous continuerons à œuvrer pour un cadre réglementaire et fiscal qui soutienne l'innovation, le développement des startups, et l'attractivité de la Tunisie pour les investisseurs étrangers.

Je tiens à remercier tous nos membres et partenaires pour leur engagement et leur contribution à la réussite de notre secteur. Ensemble, nous avons la capacité de transformer les défis en opportunités et de construire un avenir prospère pour le capital-investissement en Tunisie.

Mohamed Salah Frad

EDITO DE LA DELEGUEE GENERALE

“*ATIC : 20 ans d'engagement pour un capital-investissement responsable et dynamique*”



SONIA BARKA

Déléguée Générale de l'ATIC

L'année 2023 a été une année charnière pour le capital-investissement en Tunisie. Malgré un contexte économique mondial incertain, le secteur a continué de croître, reflétant une confiance grandissante dans le potentiel de l'économie tunisienne.

Le rapport annuel de l'ATIC pour 2023 révèle des résultats encourageants: les capitaux levés ont atteint un niveau record, avec des encours de plus de 5 Md DT et les investissements se sont maintenus autour de 426 MDT, confirmant la confiance dans le potentiel des entreprises tunisiennes et d'une capacité à s'adapter aux nouveaux défis.

Ce dynamisme confirme la confiance des investisseurs dans le potentiel des entreprises tunisiennes, une capacité à s'adapter aux nouveaux défis et leur engagement à long terme envers les entreprises financées.

L'ATIC, a de son côté joué un rôle actif dans la promotion du secteur et dans le dialogue public-privé et en participant activement aux différentes initiatives clés.

En 2024, nous continuerons à promouvoir un écosystème d'investissement plus dynamique et plus responsable. L'intégration des critères ESG sera un pilier important de notre plan d'action de l'année tout comme la promotion de l'investissement dans les économies vertes et le développement de nouveaux mécanismes de financement durables.

L'ATIC s'engage à poursuivre son rôle en faveur d'un cadre juridique et réglementaire clair et favorable au développement du secteur. Nous continuerons à participer activement aux consultations autour du cadre fiscal, du financement des entreprises en difficulté, des mécanismes de garantie des investissements, du financement des startups et de l'innovation ainsi que les moyens de renforcer l'attractivité de la Tunisie pour les investisseurs étrangers.

2024 marque également un tournant majeur pour l'ATIC qui célèbre son **20e anniversaire**. Ce cap symbolique est l'occasion de revenir sur un parcours riche et de regarder vers un avenir prometteur. Nous sommes fiers d'avoir contribué au développement du capital-investissement en Tunisie et de jouer un rôle prépondérant dans la création de richesse et d'emplois ainsi que dans la promotion d'un écosystème financier plus dynamique et plus responsable.

Sonia Barka

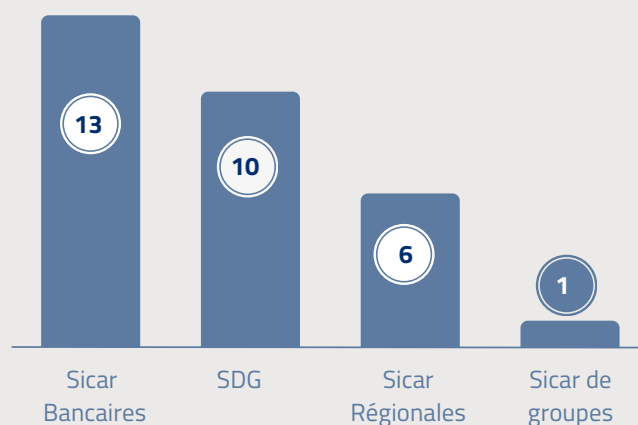
STATISTIQUES ET PERFORMANCES DES INVESTISSEURS EN CAPITAL MEMBRES DE L'ATIC EN 2023

Perimètre de l'enquête:

Le présent rapport annuel de l'ATIC expose de manière exhaustive les statistiques d'activités du secteur du capital-investissement en Tunisie pour l'année 2023. Fondé sur une enquête annuelle menée auprès de l'ensemble de ses membres actifs, il s'appuie sur un questionnaire élaboré et révisé annuellement par l'équipe de direction de l'ATIC. Les données collectées de 30 répondants (13 Sicar bancaires, 10 Sociétés de gestion, 6 Sicar régionales et 1 Sicar de groupe), font l'objet d'une vérification et d'une analyse approfondies en collaboration avec le cabinet BDO.

Ce rapport vise à mettre en évidence la contribution significative du capital-investissement au développement économique du pays, en tant que source de financement clé pour la création et l'accompagnement des entreprises, particulièrement au sein des régions. Il souligne également son rôle primordial dans la promotion de l'innovation et des technologies par le biais du financement de startups dynamiques, contribuant ainsi à la création d'emplois et à la croissance économique.

Ci-dessous, la liste des répondants:



- **AFRICINVEST**
- **AMEN CAPITAL**
- **AMEN SICAR**
- **ATD SICAR**
- **ATTIJARI SICAR**
- **BH EQUITY**
- **BIAT CAPITAL RISQUE**
- **BT SICAR**
- **BTE SICAR**
- **BTK SICAR**
- **CAPSA CAPITAL**
- **CDC GESTION**
- **FLAT6LAB**
- **FRDCM**
- **MAC PRIVATE MANAGEMENT**
- **SAGES CAPITAL**
- **SICAR INVEST**
- **SIDCO SICAR**
- **SOSESIB**
- **SODINO**
- **SODIS SICAR**
- **SODIT SICAR**
- **SOFIA SICAR**
- **STB MANAGER**
- **STB SICAR**
- **TSPP**
- **UGFS-NA**
- **UIB SICAR**
- **WIFAK SICAR**
- **ZITOUNA CAPITAL**

CHIFFRES-CLES EN 2023

CAPITAUX LEVES
EN 2023

696 MDT
+21,7 %

REMBOURSEMENTS
EN 2023

236,1
MDT

ENCOURS
DES CAPITAUX
LEVES FIN 2023

5183,9 MDT
↑ +9,7 %

INVESTISSEMENTS
(2017-2023)

3 279 MDT

OPÉRATIONS
D'INVESTISSEMENT
1 277


INVESTISSEMENTS
(2023)

426 MDT

OPÉRATIONS
D'INVESTISSEMENT
126

INVESTISSEMENTS/
SEGMENT

CAPITAL DEVELOPPEMENT	54,7 %
RESTRUCTURATION	36,1 %
CAPITAL-CREATION	8,4 %
AMORCAGE	0,5 %
CAPITAL-TRANSMISSION	0,2 %

JOBS 

50%

INVESTISSEMENTS
ZDR

TICKET MOYEN

3,38 MDT



TICKETS MOYENS/
SEGMENTS

CAPITAL DEVELOPPEMENT	4,16 MDT
RESTRUCTURATION	5,92 MDT
CAPITAL-CREATION	1,32 MDT
AMORCAGE	0,14 MDT
CAPITAL-TRANSMISSION	0,99 MDT

170
SORTIES



VALEUR
TOTALE
SORTIES

282 MDT

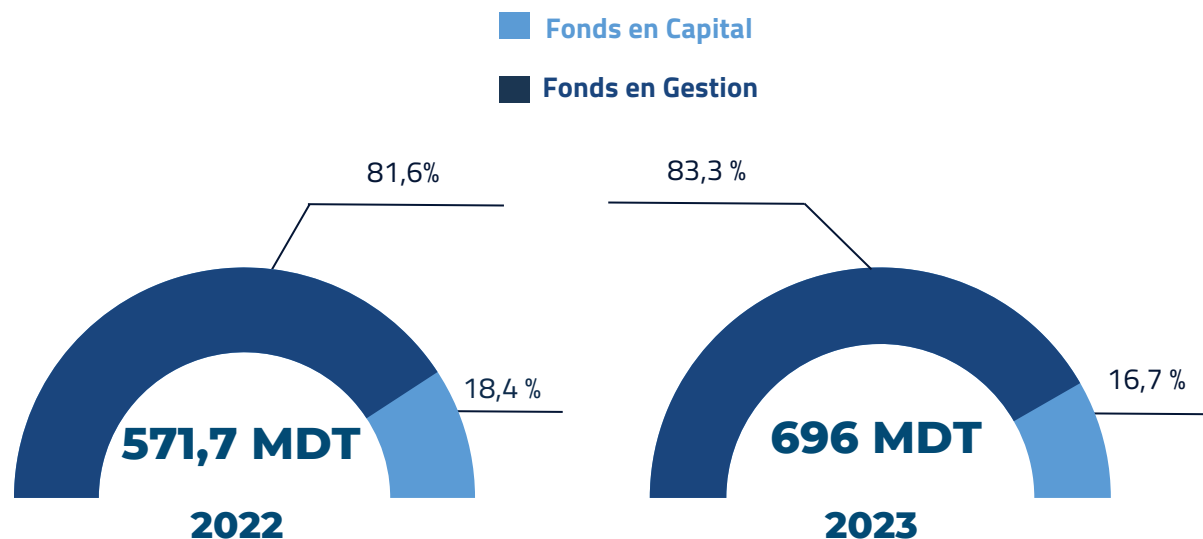
EMPLOIS CRES OU
MAINTENUS

+4400

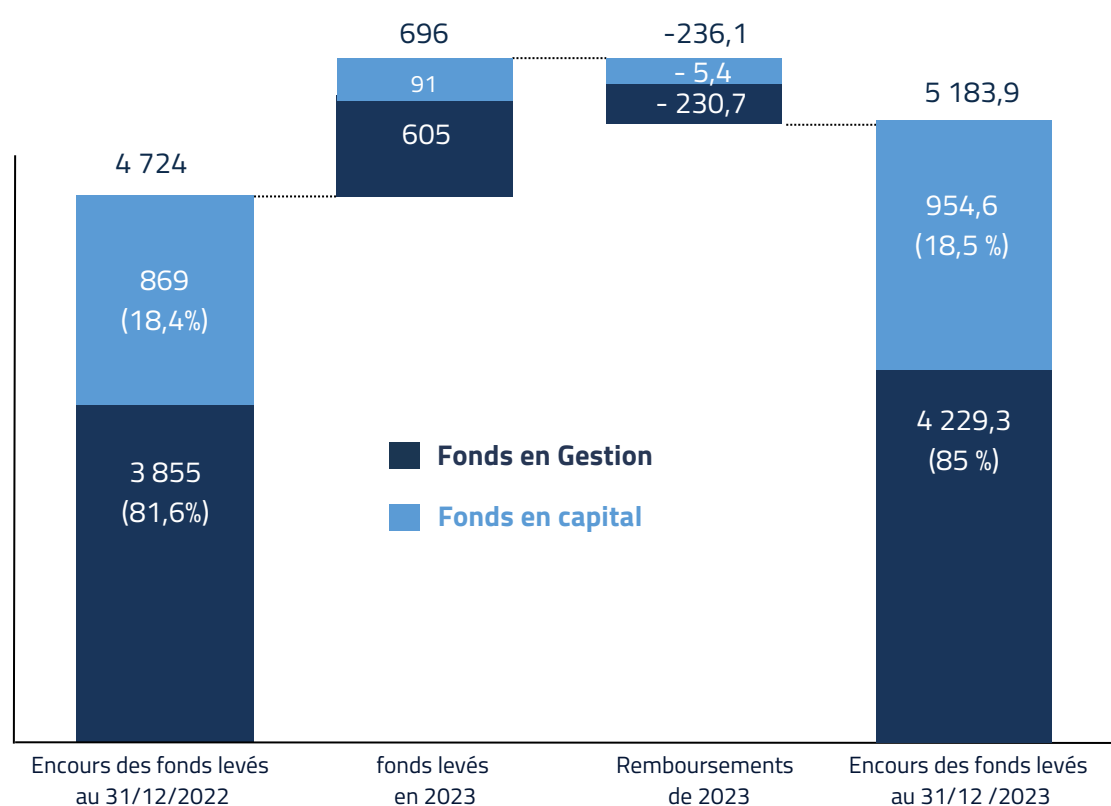


CAPITAUX LEVÉS

ÉVOLUTION DES CAPITAUX LEVES ENTRE 2022 ET 2023 (MDT)



VARIATION DES CAPITAUX LEVÉS ET DES ENCOURS ENTRE 2022 ET 2023 (MDT)

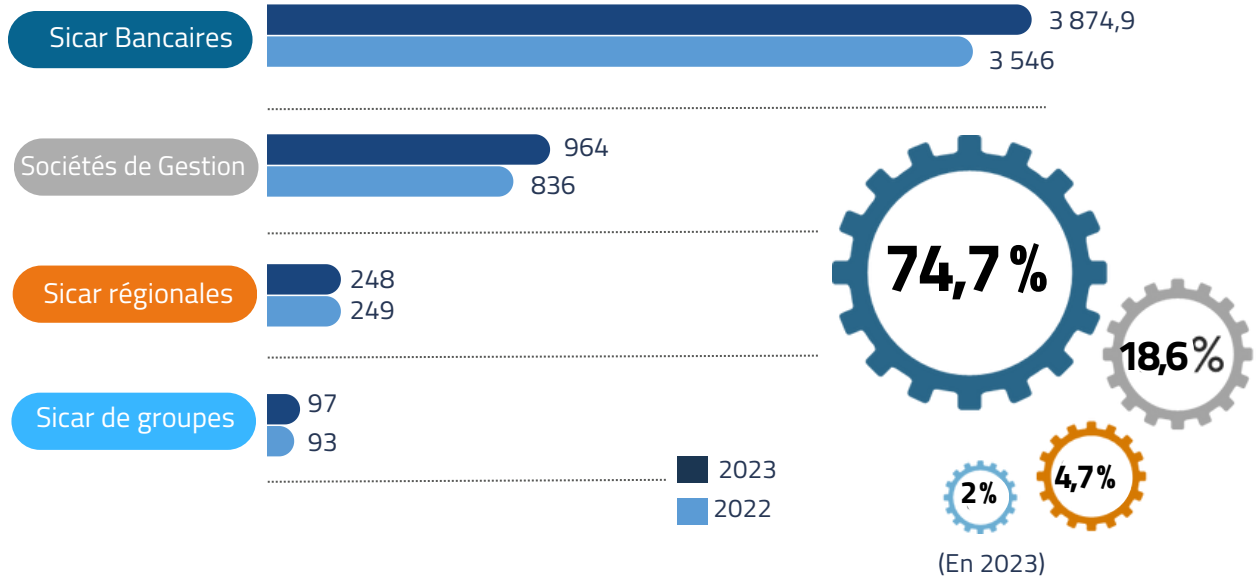


--> Progression de 21,7% des capitaux levés entre 2022 et 2023, avec 696 MDT levés en 2023 contre 571,7 MDT levés en 2022.

--> Les encours des capitaux levés ont enregistré une hausse de 9,7 % entre 2022 et 2023. Soit une progression de 459,9 MDT à 5 183,9 MDT.

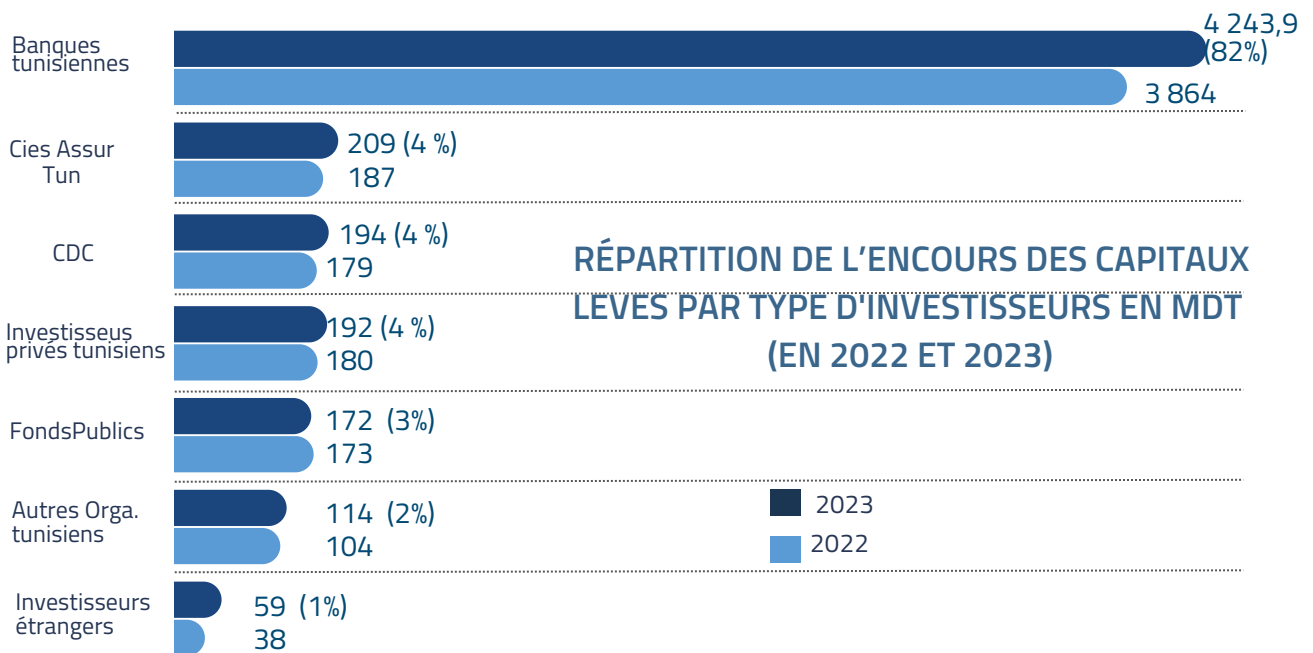
--> Prédominance des fonds en gestion avec 85,5 % des encours de 2023 contre 18,5 % pour les fonds en capital.

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES CAPITAUX LEVÉS PAR TYPE DE GESTIONNAIRES EN MDT

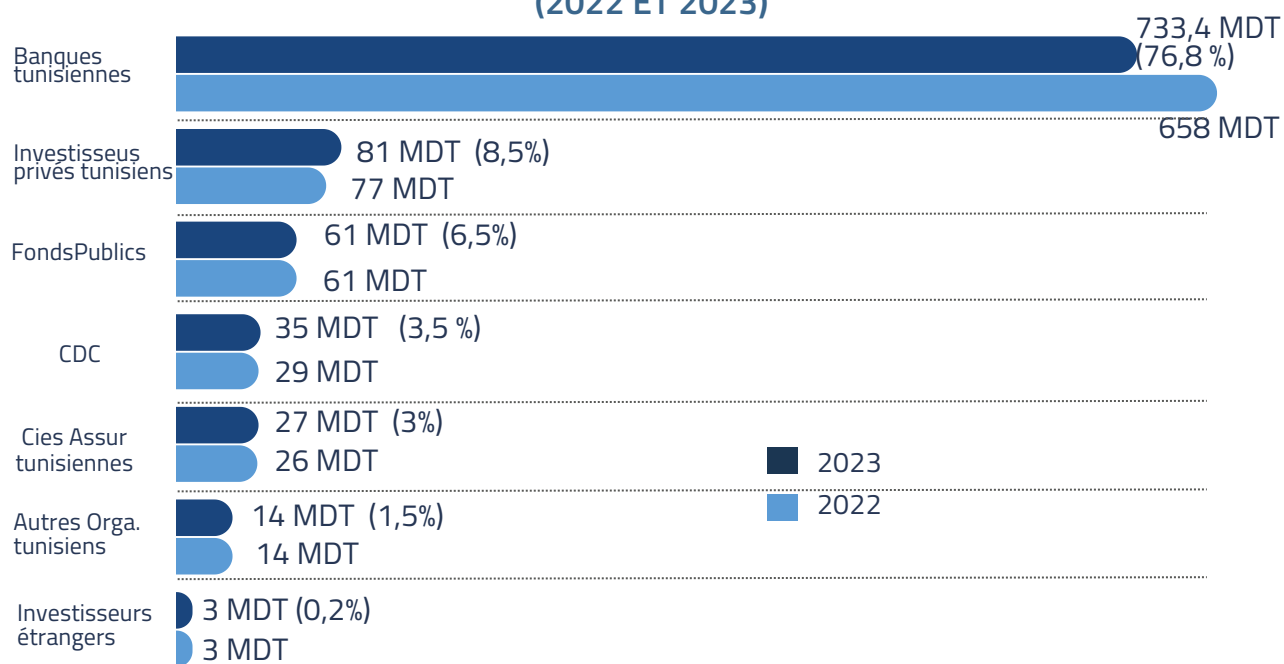


Prédominance en 2023 des encours des capitaux levés par les SICAR bancaires avec 74,7 %, contre 18,6 % pour les Sociétés de gestion, 4,7% pour les Sicar Régionales et 2 % pour les Sicar de groupes.

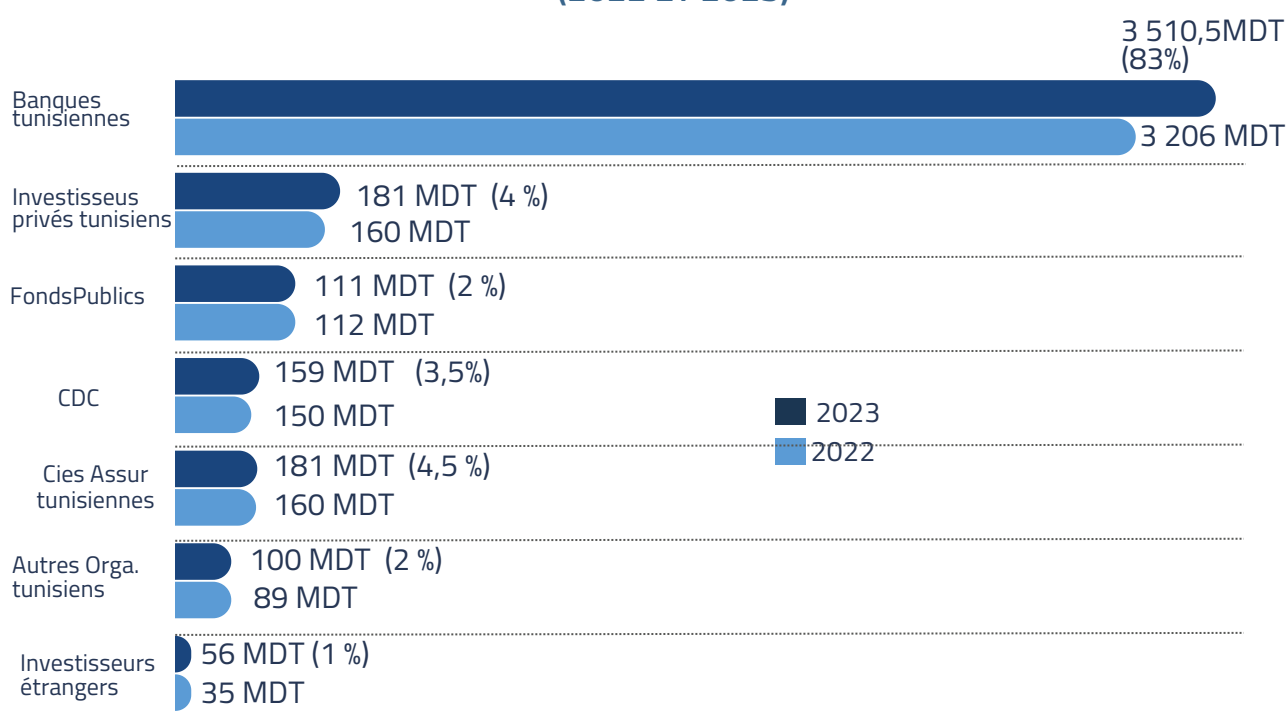
Les banques tunisiennes restent les principaux bailleurs de fonds avec 4 243,9 MDT soit 82 % du total des encours fin 2023 (+10 % entre 2022 et 2023), suivies par les Compagnies d'assurance (209 MDT soit 4 % du total des encours fin 2023), et la Caisse des Dépôts et Consignations (194 MDT soit 4 % des encours fins 2023).



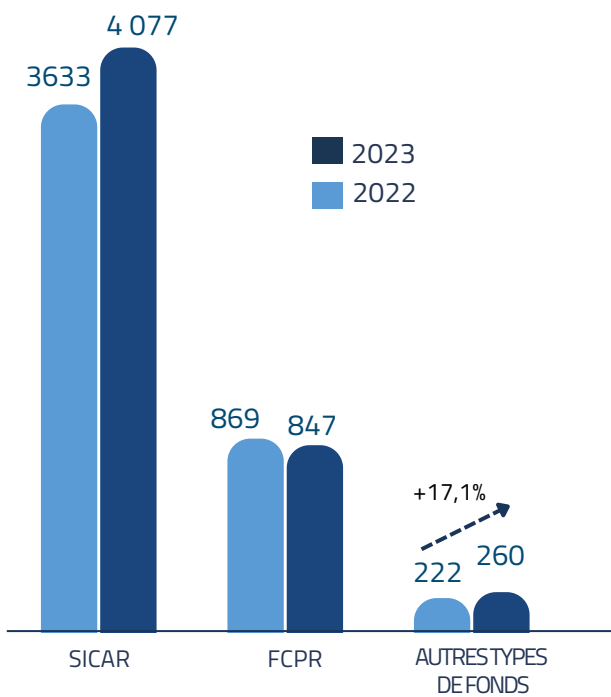
RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES CAPITAUX LEVÉS EN CAPITAL PAR TYPE D'INVESTISSEURS EN MDT (2022 ET 2023)



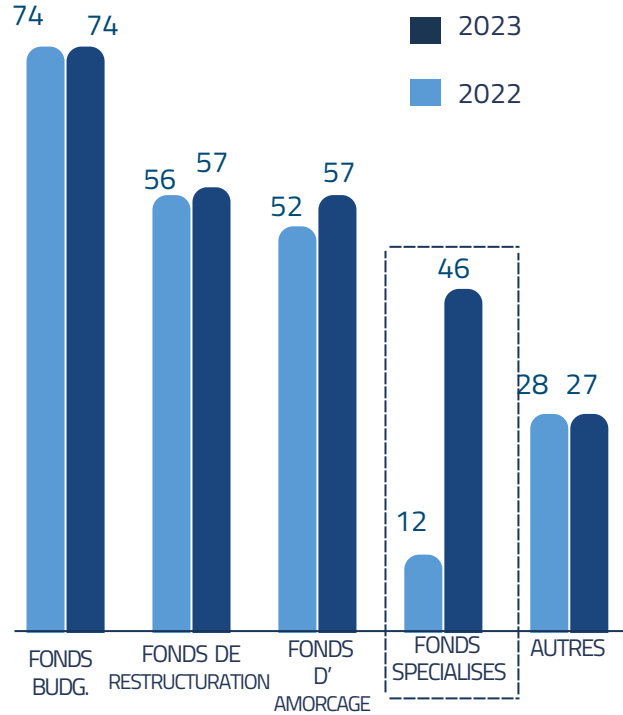
RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES FONDS LEVÉS EN GESTION PAR TYPE D'INVESTISSEURS EN MDT (2022 ET 2023)



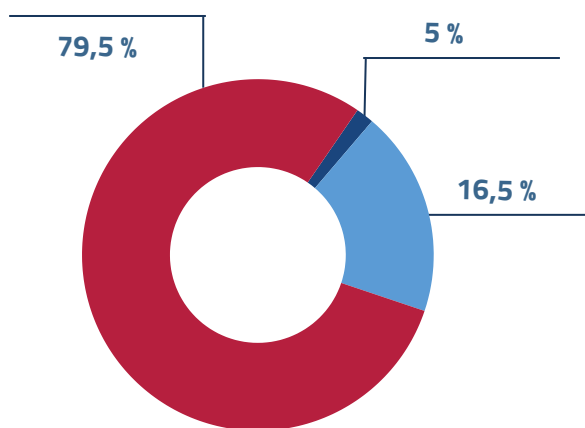
RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES CAPITAUX LEVÉS SOUS GESTION PAR TYPES DE VEHICULES D'INVESTISSEMENT EN MDT



RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES CAPITAUX LEVÉS SOUS GESTION PAR AUTRES TYPES DE VEHICULES D'INVESTISSEMENT EN MDT



RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES CAPITAUX LEVÉS A FIN 2023 PAR TYPES DE VEHICULES D'INVESTISSEMENT (EN %)



SICAR  **+12 %**
entre 2022 et 2023

FCPR  **-2,5 %**
entre 2022 et 2023

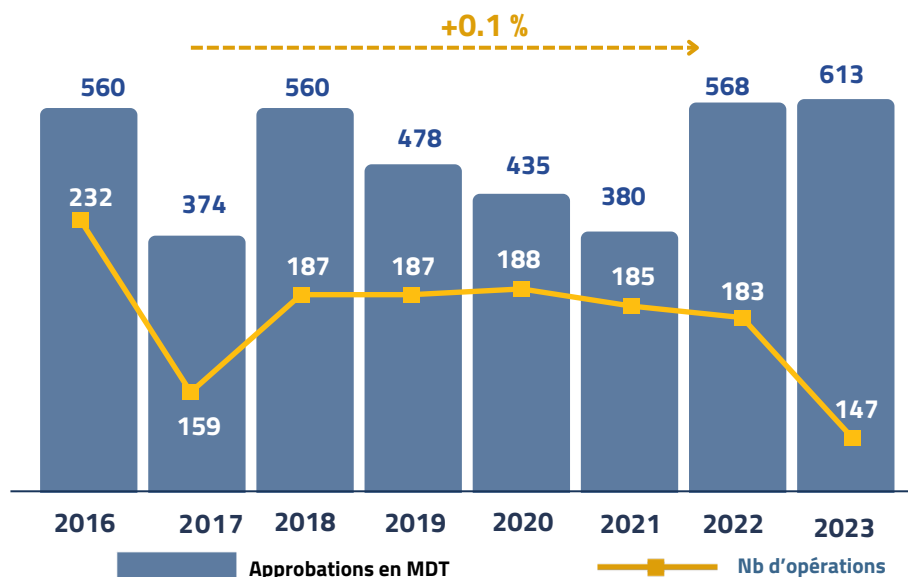
AUTRES  **+17,1%**
types de fonds
entre 2022 et 2023

Les SICARs restent le véhicule d'investissement dominant (79,5 %), suivies par les FCPR (16,5%) et les autres types de véhicules (5 %).

Hausse constatée pour les SICAR et les autres véhicules d'investissement respectivement +12 % et 17,1% entre 2022 et 2023 contre une baisse de 2,5% entre 2022 et 2023 pour les FCPR. Hausse importante constatée pour les fonds spécialisés (+ 283% entre 2022 et 2023).

APPROBATIONS

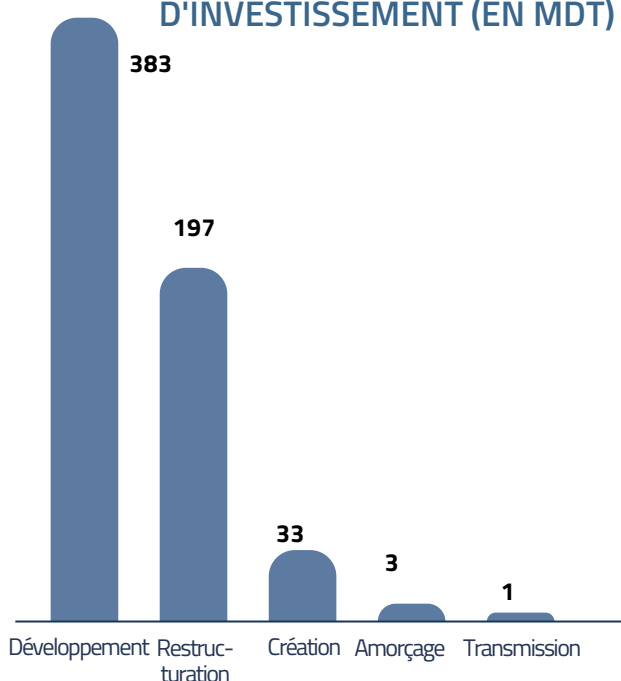
ÉVOLUTION DES APPROBATIONS D'INVESTISSEMENT ENTRE 2016 ET 2023 EN MDT



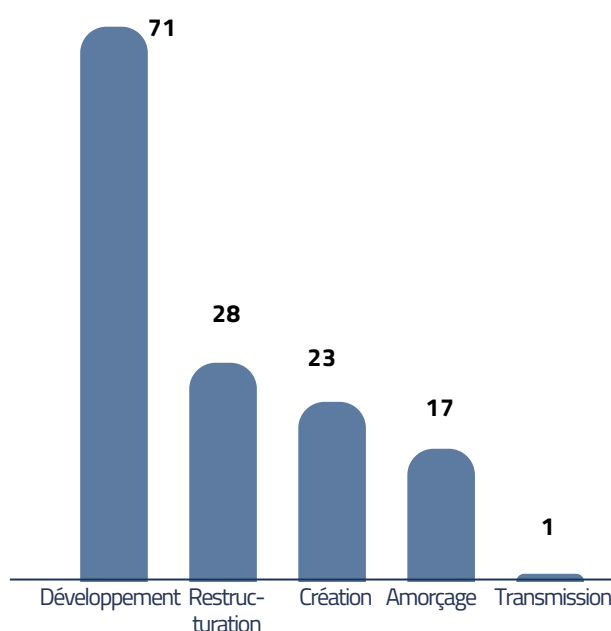
Hausse de 8% des approbations d'investissement entre 2022 et 2023 à 613 MDT répartis sur 147 projets contre 183 projets en 2022.

Cette baisse du nombre d'opérations indique une concentration des approbations sur des projets de plus grande taille avec une prédominance du capital-développement et de la restructuration, avec respectivement 64% et 36% du total des approbations en 2023.

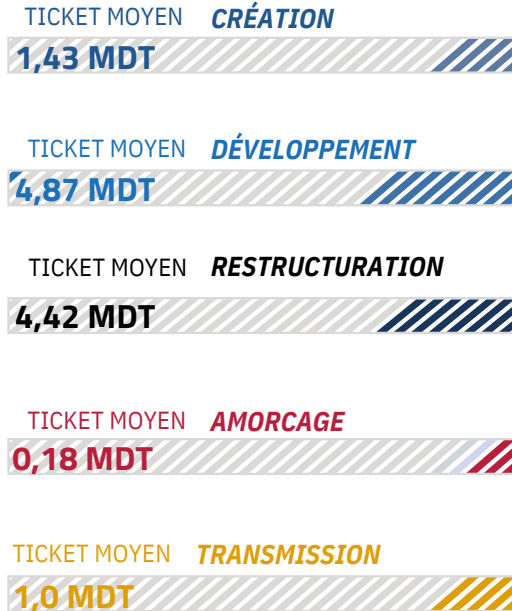
REPARTITION DES APPROBATIONS D'INVESTISSEMENT PAR PHASE D'INVESTISSEMENT (EN MDT)



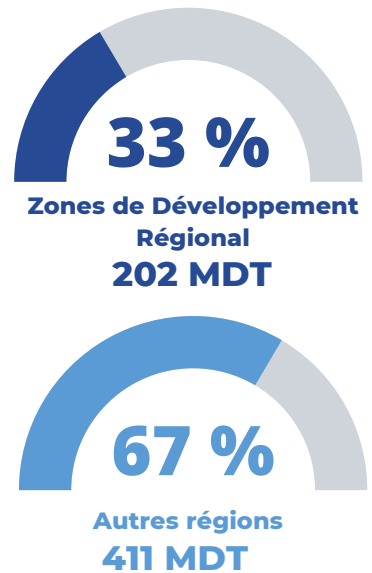
APPROBATIONS PAR PHASE D'INVESTISSEMENT EN NOMBRE D'OPÉRATIONS



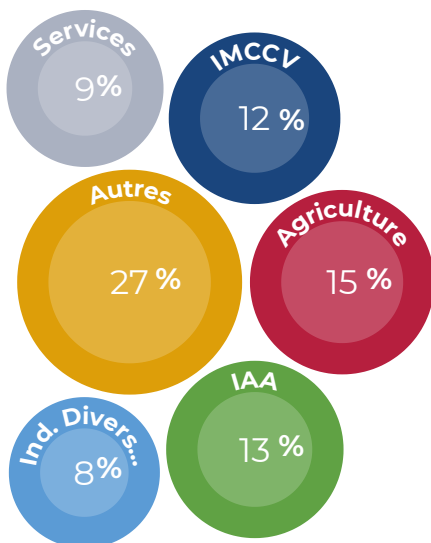
TICKET MOYEN DES APPROBATIONS PAR SEGMENT D'INVESTISSEMENT EN MDT



REPARTITION DES APPROBATIONS D'INVESTISSEMENT PAR REGION (EN MDT)



REPARTITION DES APPROBATIONS D'INVESTISSEMENT PAR SECTEURS EN 2023 (EN MDT)

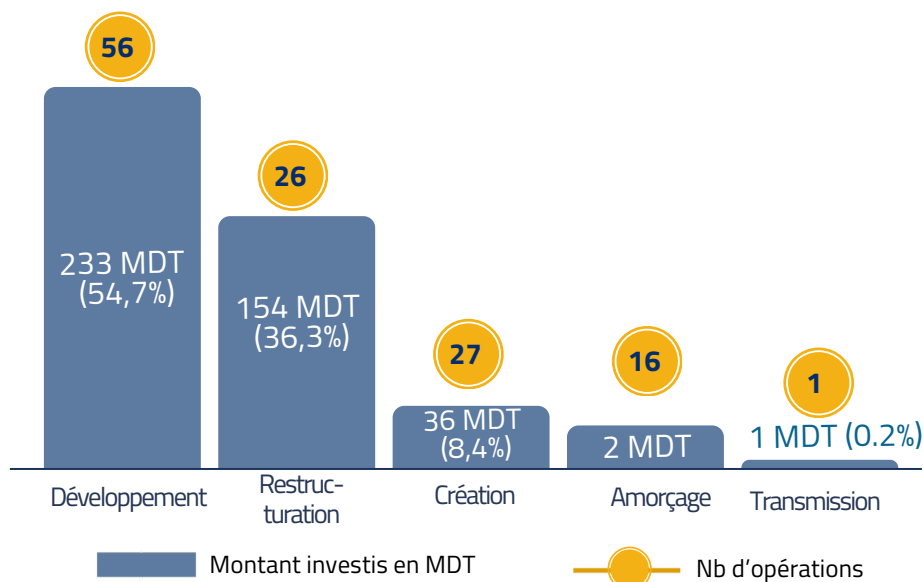


Prédominance des approbations d'investissement en faveur des investissements dans les projets hors Zones de Développement Régional (ZDR) avec 411 MDT contre 202 MDT dans les ZDR

-La concentration des approbations d'investissement a été orientée vers les secteurs de l'agriculture, des industries agroalimentaires et des Industries des matériaux de construction, de la céramique et du verre.

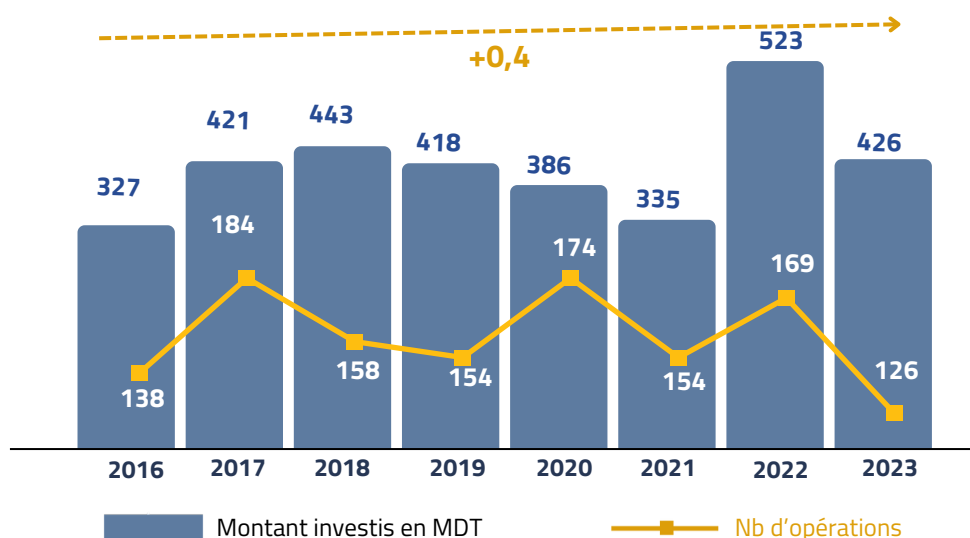
INVESTISSEMENTS

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR PHASE D'INVESTISSEMENT EN 2023 (EN MDT)



Prédominance en 2023 des investissements dans les phases de développement et dans la restructuration, respectivement 233 MDT et 154 MDT contre un volume d'investissements faible dans les phases d'amorçage et de transmission, respectivement 2 MDT et 1 MDT.

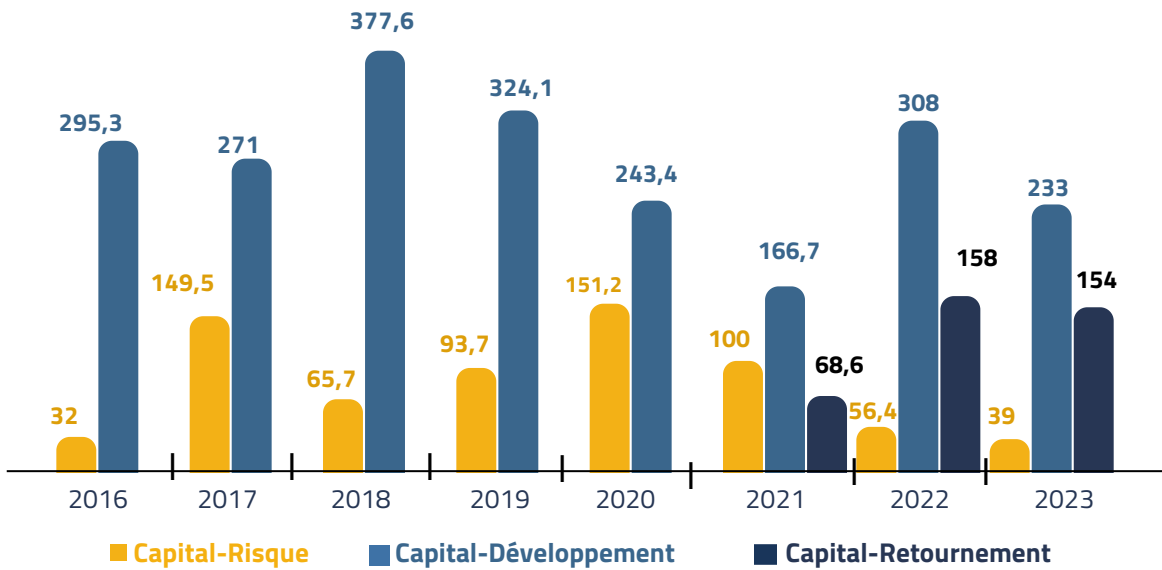
ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ENTRE 2016 ET 2023 EN MDT



Après une année 2022 exceptionnelle, le montant des investissements s'établit en 2023 à 426 MDT (-18 % par rapport à 2022), reflétant un retour à des niveaux plus proches de ceux observés avant le pic de 2022.

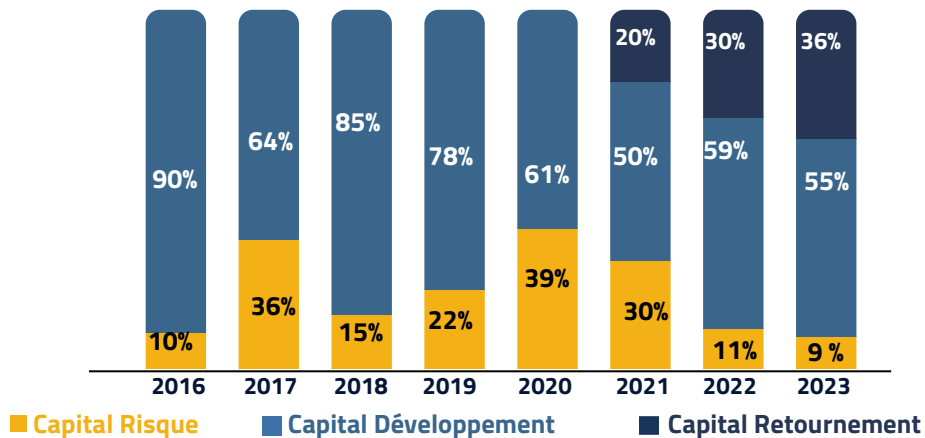
-Baisse du nombre de projets investis en 2023 indiquant une tendance à financer des projets de plus grande taille.

ÉVOLUTION DES MONTANTS INVESTIS PAR SEGMENT D'INVESTISSEMENT ENTRE 2016 – 2023 (EN MDT)



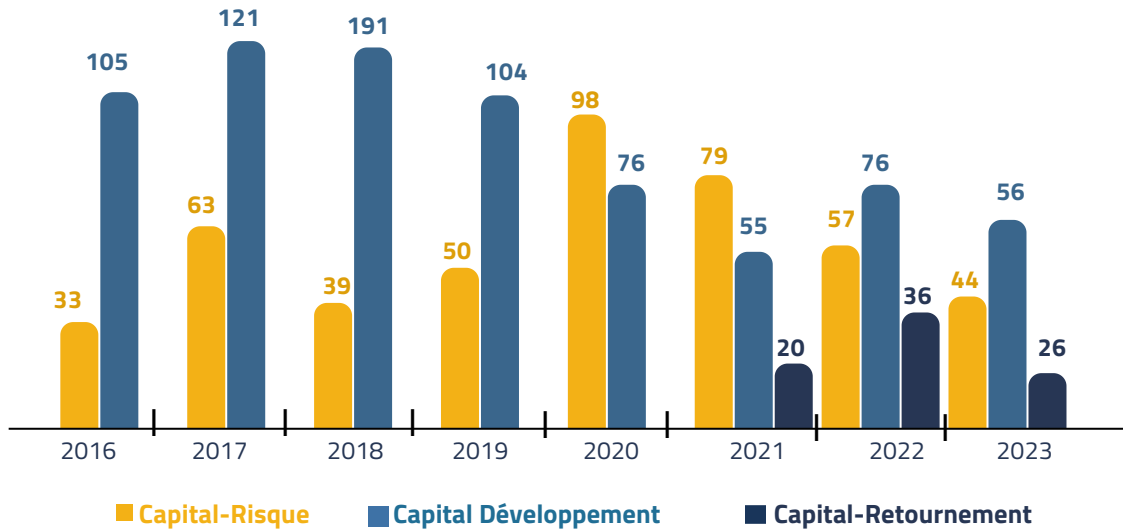
Maintien du niveau de volume des investissements en capital-retournement (154 MDT en 2023 contre 158 MDT en 2022).
 Baisse des investissements en capital-développement et en capital-crédation entre 2022 et 2023 (resp. -24% et -31%).

RÉPARTITION DES MONTANTS INVESTIS PAR SEGMENT D'INVESTISSEMENT (EN % ENTRE 2016 - 2023)



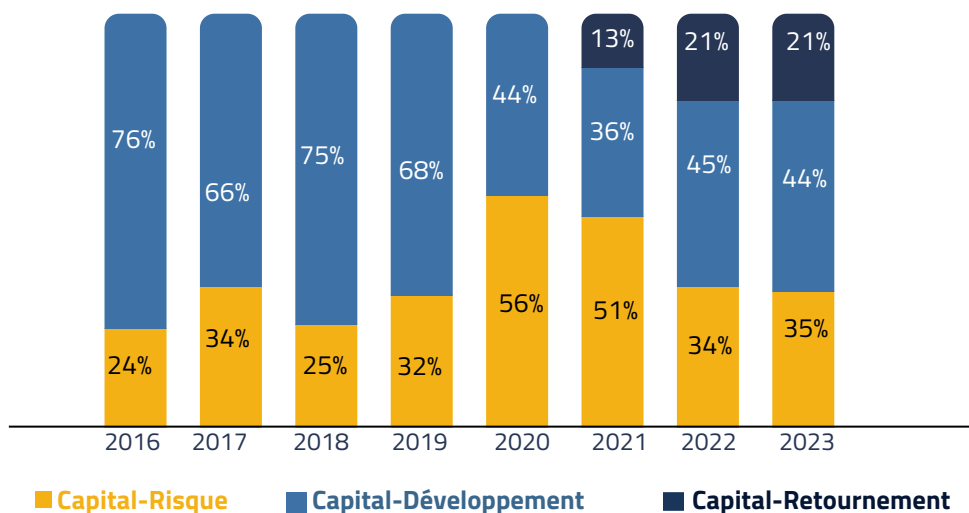
Hausse de 6 points de la part des investissements en capital-retournement (36% en 2023 vs 30% en 2022).
 Baisse de la part des investissements en capital-développement (55% en 2023 vs 59% en 2022) et légère baisse de la part des investissements en capital-risque (9% du total des investissements en 2023 contre 11% en 2022).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS PAR SEGMENT D'INVESTISSEMENT ENTRE 2016 – 2023 (EN MDT)



Baisse du nombre de projets investis au niveau des trois segments d'investissement ce qui indique une tendance à investir avec des tickets plus importants

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS PAR SEGMENT D'INVESTISSEMENT ENTRE 2016 ET 2023



La répartition du nombre de projets investis par segment d'investissement en 2023 a gardé les mêmes proportions que celle de 2022.

LES TICKETS D'INVESTISSEMENT

TICKET MOYEN 2023 3,38 MDT

TICKETS MOYENS PAR PHASE D'INVESTISSEMENT EN 2023 EN MDT

TICKET MOYEN *CREATION*

1,32 MDT

TICKET MOYEN *DÉVELOPPEMENT*

4,16 MDT

TICKET MOYEN *RESTRUCTURATION*

5,92 MDT

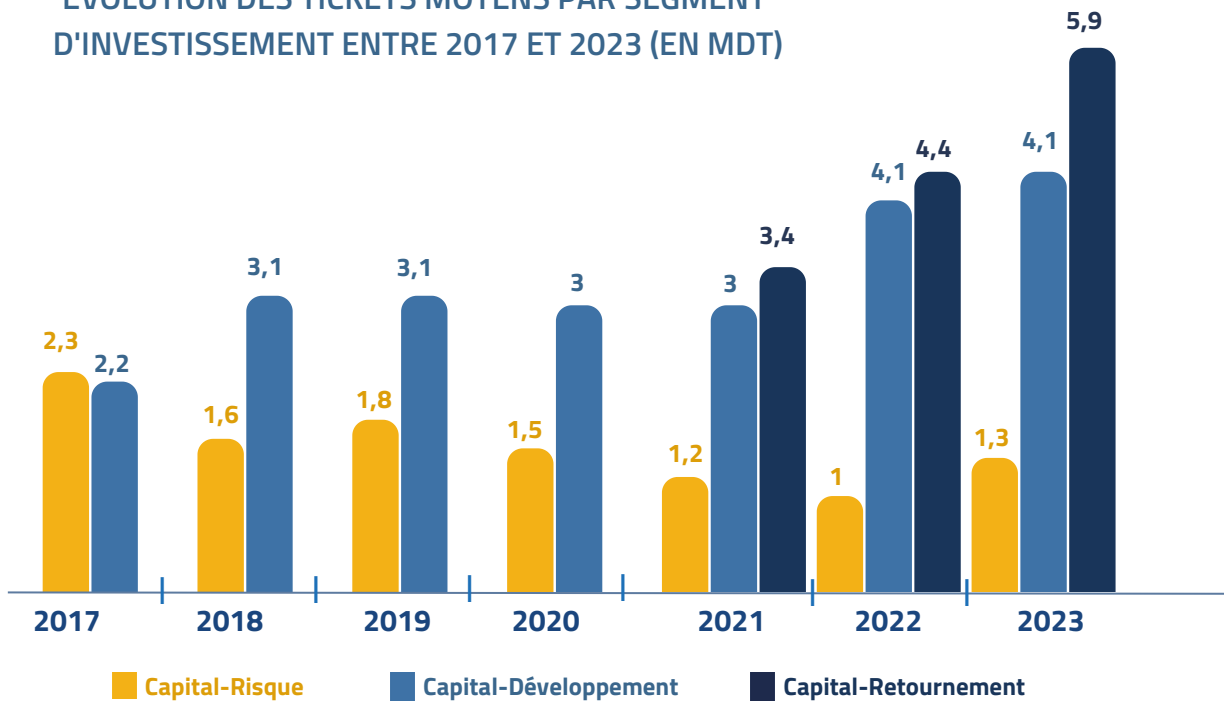
TICKET MOYEN *AMORÇAGE*

0,14 MDT

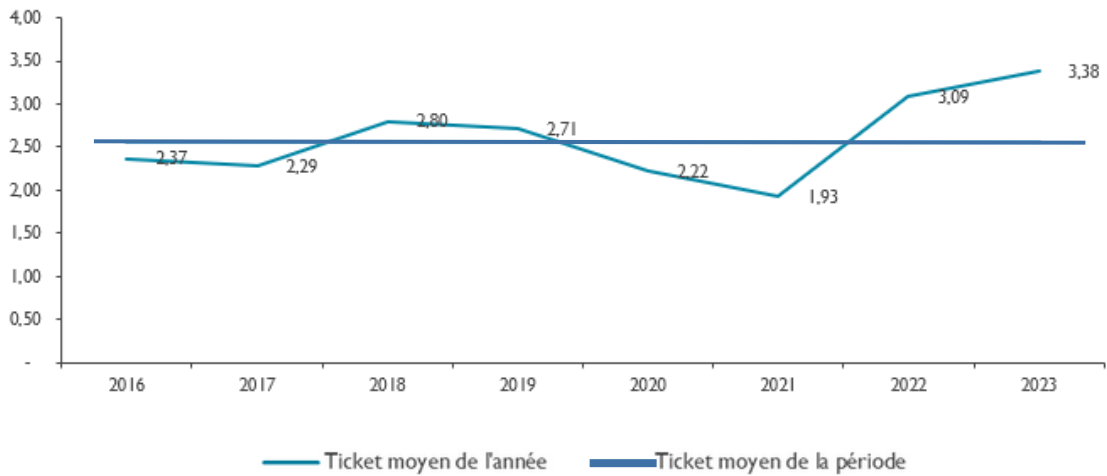
TICKET MOYEN *TRANSMISSION*

0,99 MDT

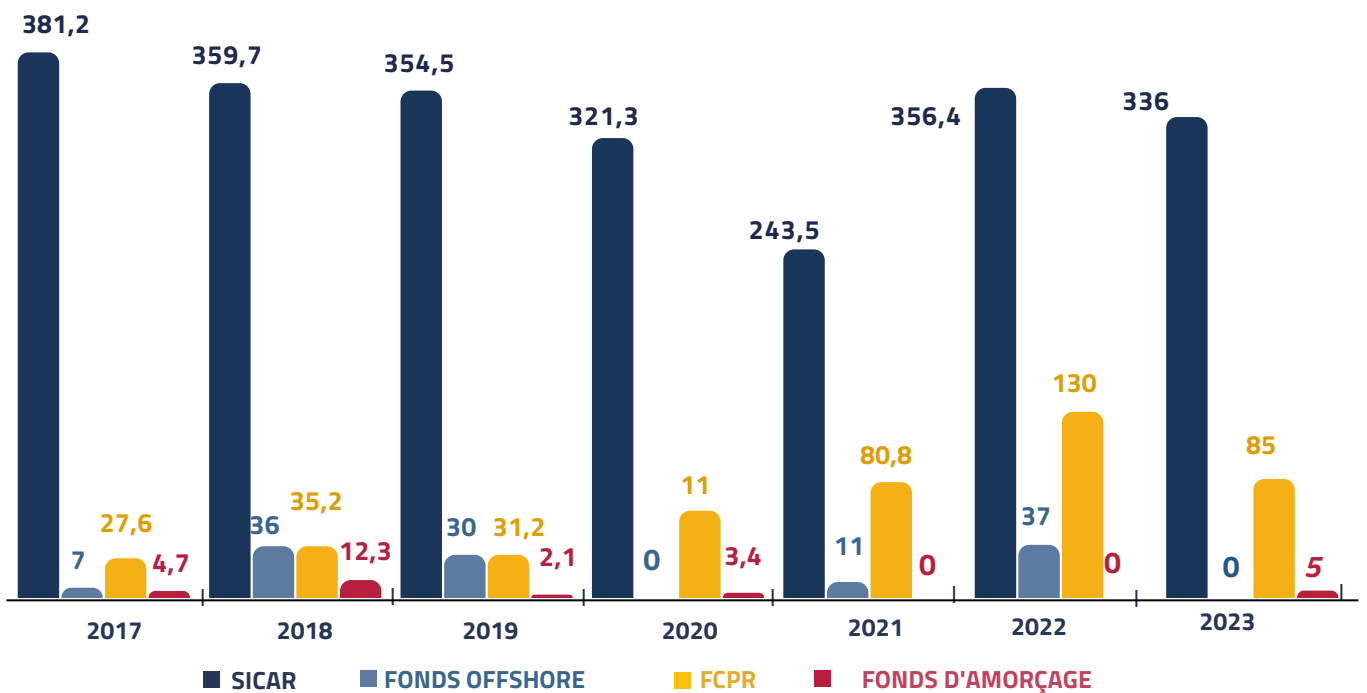
ÉVOLUTION DES TICKETS MOYENS PAR SEGMENT D'INVESTISSEMENT ENTRE 2017 ET 2023 (EN MDT)



ÉVOLUTION DES TICKETS MOYENS PAR SEGMENT D'INVESTISSEMENT ENTRE 2017 ET 2023 (EN MDT)

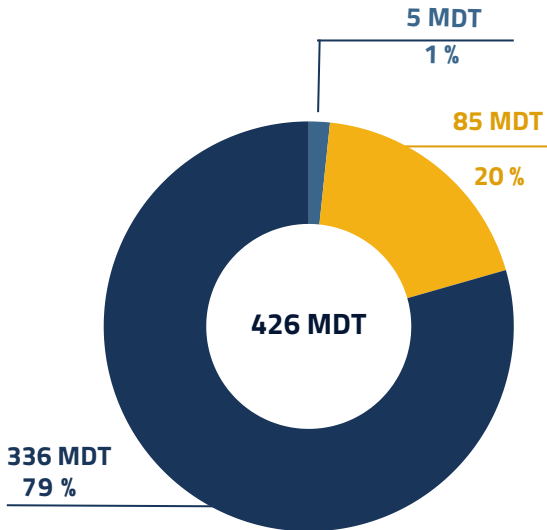


ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS EN FONCTION DE LA FORME JURIDIQUE DES VÉHICULES ENTRE 2017 ET 2023 (EN MDT)

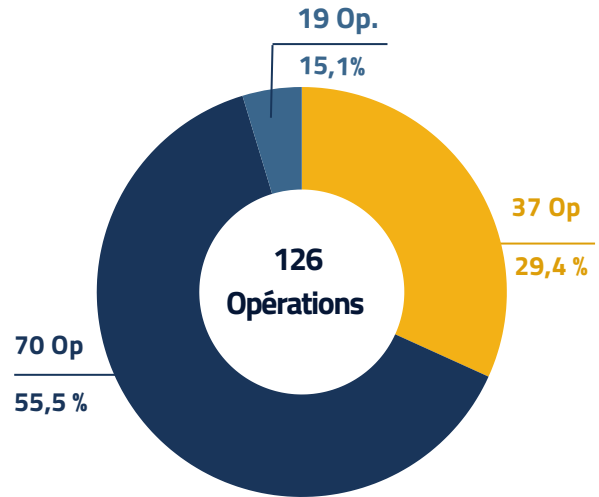


Les SICAR ont accaparé 78,8% des investissements (avec 336 MDT) suivies des FCPR (20% avec 85 MDT). La part des fonds d'amorçage demeure faible avec 5 MDT.

RÉPARTITION DES MONTANTS INVESTIS EN FONCTION DE LA FORME JURIDIQUE DES VÉHICULES EN 2023 (MDT)

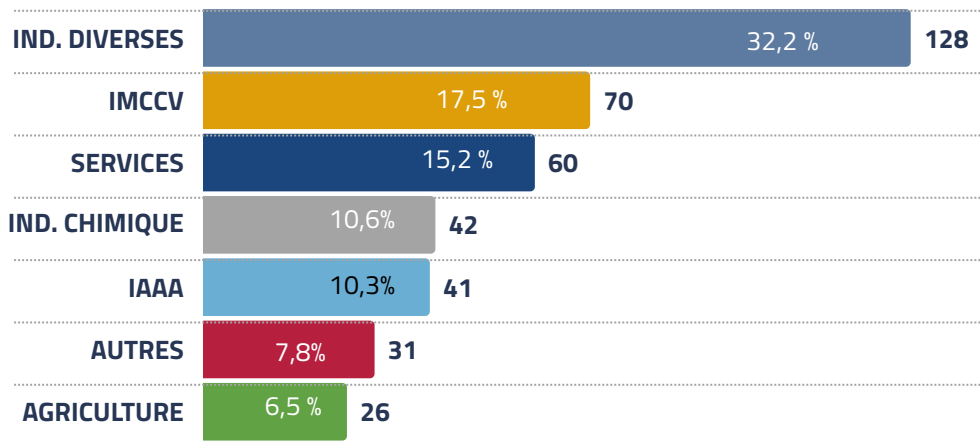


RÉPARTITION DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT EN FONCTION DE LA FORME JURIDIQUE DES VÉHICULES EN 2023



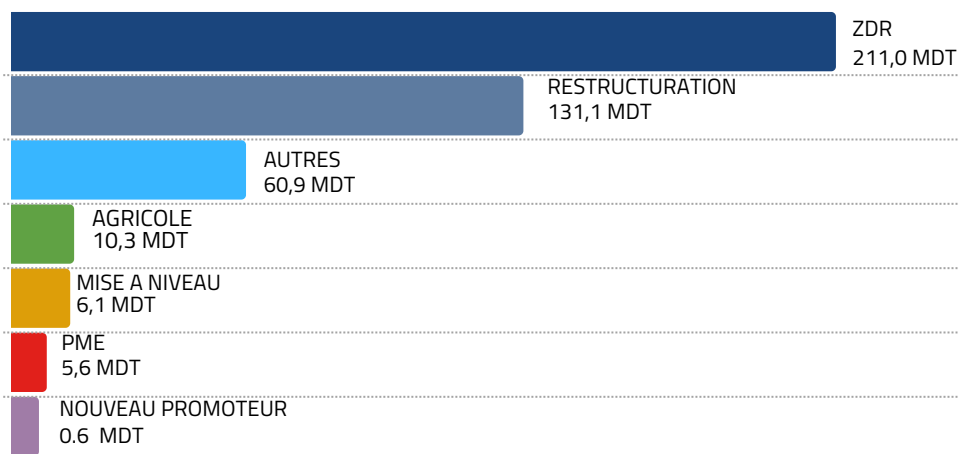
■ SICAR ■ FCPR ■ Fonds d'Amorçage

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ EN 2023 (MDT)



Prédominance des investissements dans les industries diverses (32,2%), les Industries des Matériaux de Construction, de la Céramique et du Verre (17,5%), les services (15,2%)

RÉPARTITION DES MONTANTS INVESTIS PAR CADRE D'INTERVENTION EN 2023 (EN MDT) (*)

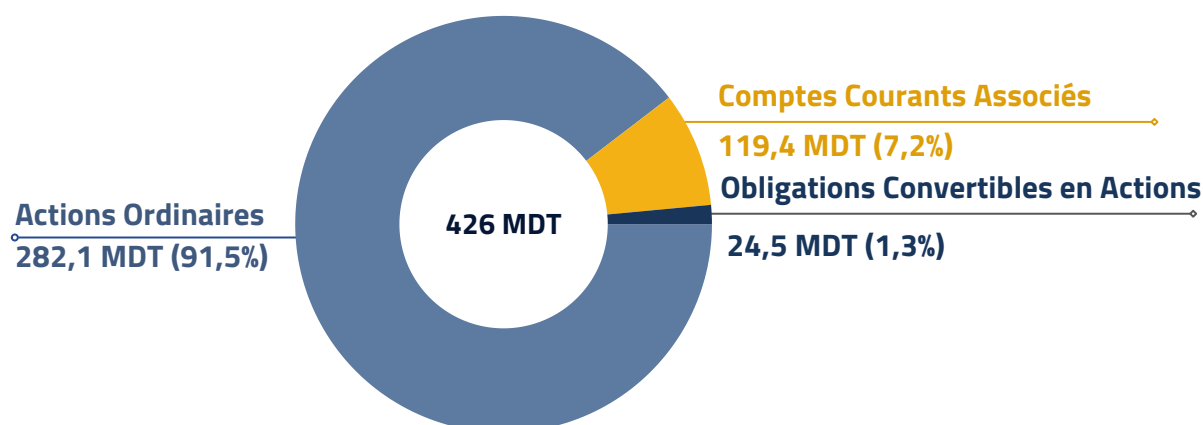


(*): 0,4 MDT non communiqués

-72,5% des investissements de l'année ont bénéficié aux Zones de Développement Régional et à la restructuration d'entreprises en difficulté .

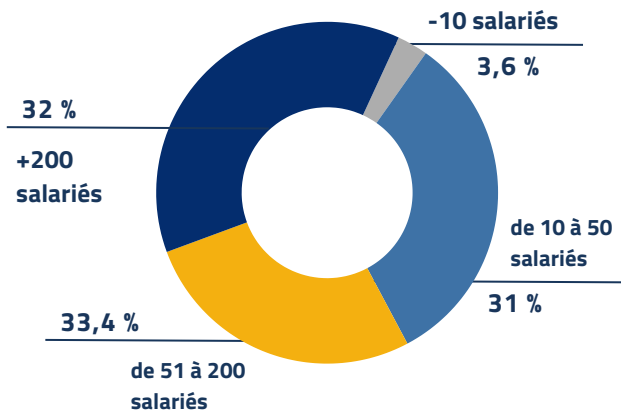
-Les investissements dans les ZDR ont capté 210 MDT, soit 50% du total des investissements de l'année contre 113.5 MDT en 2022, enregistrant ainsi une hausse de 85% .

RÉPARTITION DES MONTANTS INVESTIS PAR INSTRUMENTS FINANCIERS



-Prédominance des participations au capital avec 91,6% du total des investissements de l'année et une offre de produits en mezzanine limitée en raison des contraintes réglementaires.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR TAILLE DE L'EFFECTIF DANS LES ENTREPRISES EN 2023

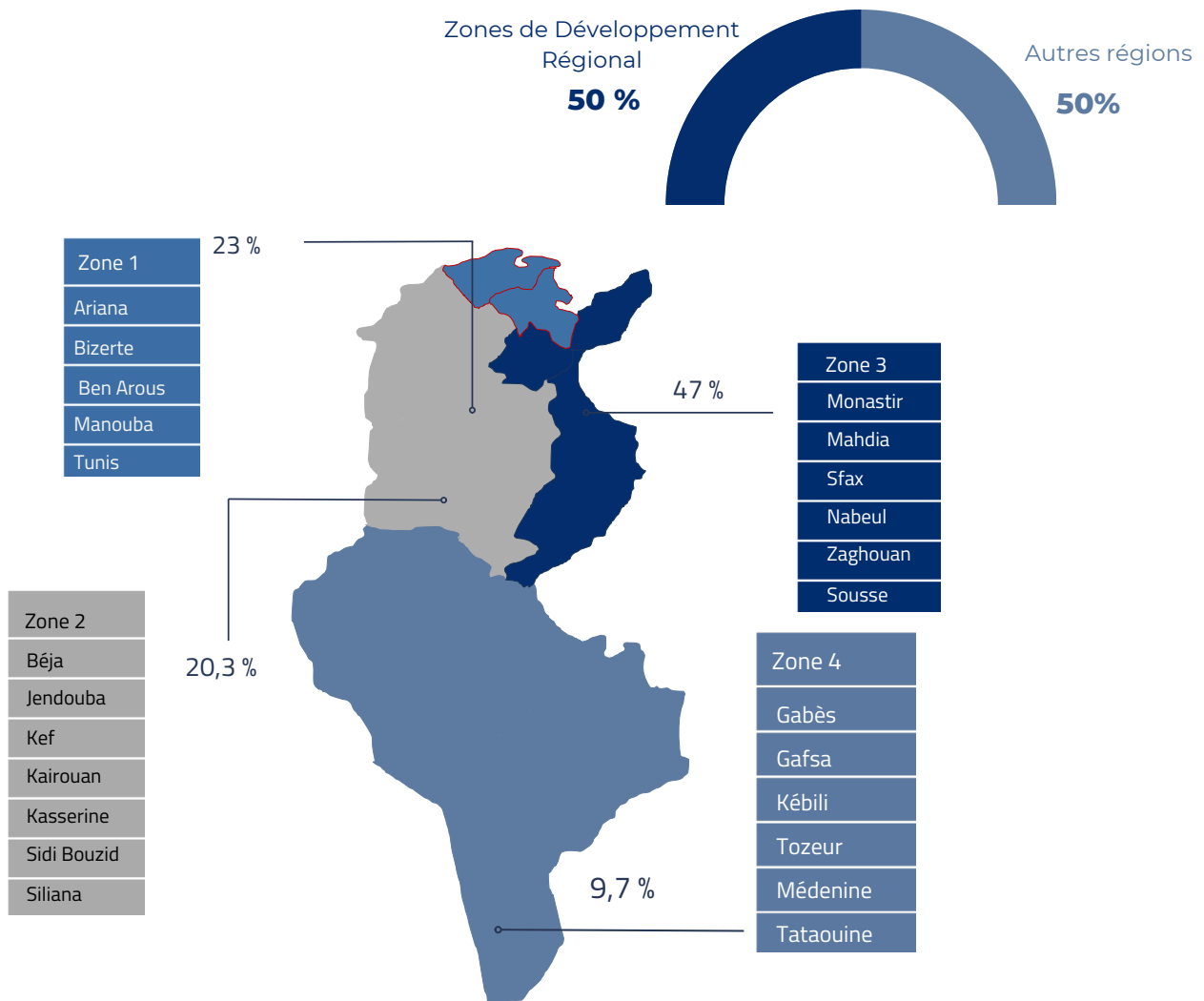


-34,6 % des investissements ont été réalisés dans des micro et petites entreprises de moins de 50 salariés (contre 51,6% en 2022).

-Les entreprises de taille moyenne (effectif entre 51 et 200 employés) ont capté 33,4 % des investissements en 2023 contre 23,7% en 2022.

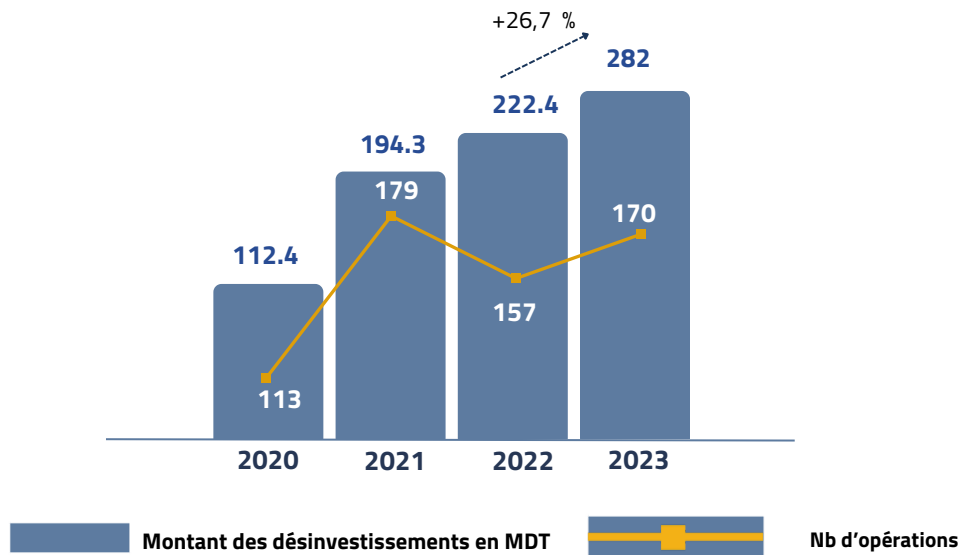
-Les grandes entreprises de plus de 200 salariés on capté 32% des investissements contre 24,7% en 2022.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES INVESTISSEMENTS EN 2023 (MDT)



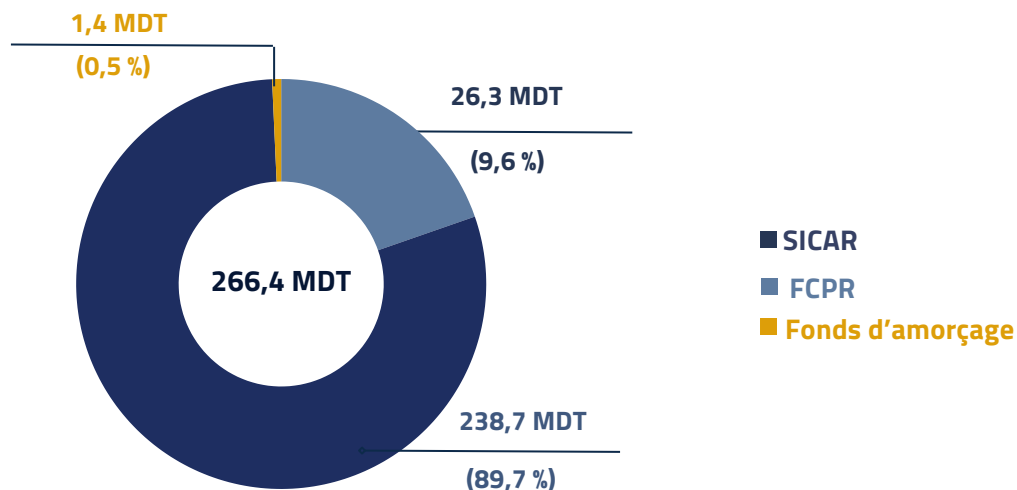
LES DÉINVESTISSEMENTS

ÉVOLUTION DE DESINVESTISSEMENTS ENTRE 2020 ET 2023 EN MDT



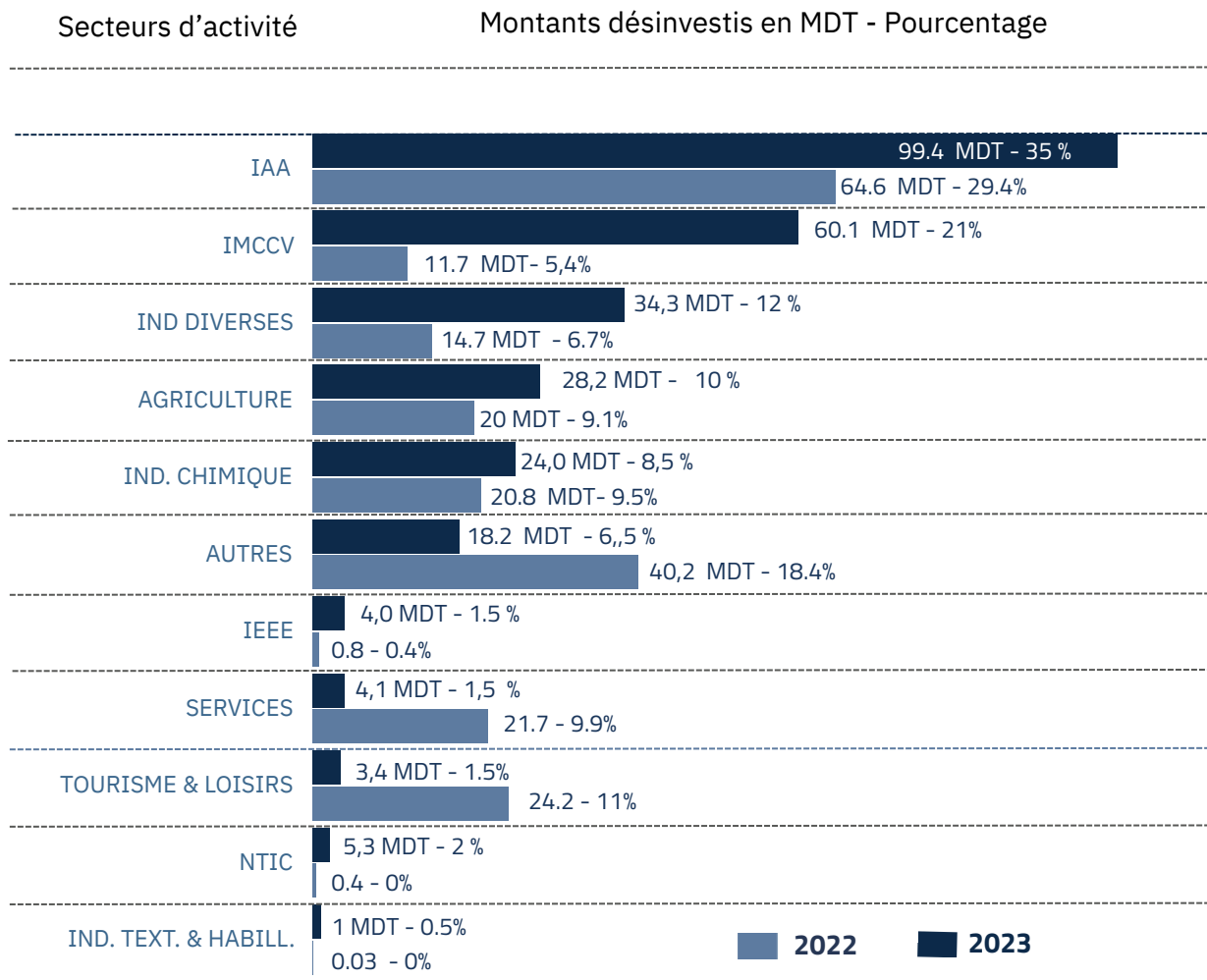
-Le montant des désinvestissements a progressé de 26,7 % entre 2022 et 2023, passant de 222,4 MDT en 2022 à 282 MDT en 2023.
 -Le nombre des opérations de cession a également enregistré une hausse, avec 170 opérations de sorties en 2023 contre 157 sorties en 2022.

RÉPARTITION DES MONTANTS DESINVESTIS EN FONCTION DE LA FORME JURIDIQUE DES VÉHICULES EN 2023 (MDT) (*)



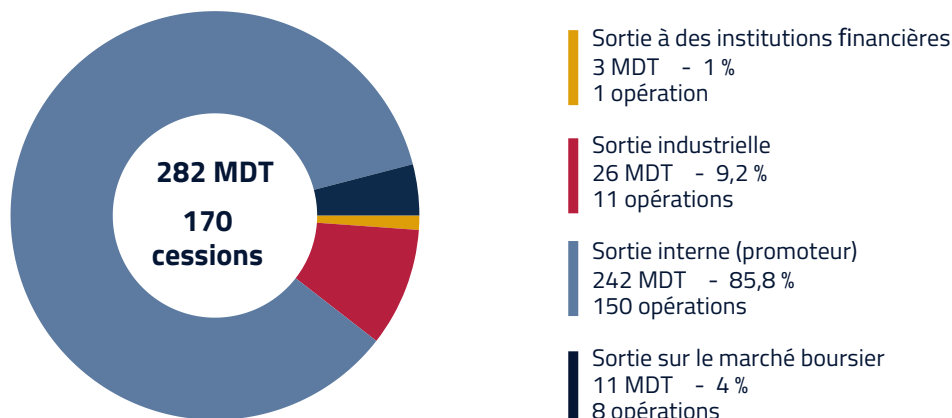
(*): 15,6 MDT non communiqués

LES DÉSINVESTISSEMENT EN 2023 PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ (EN MDT)

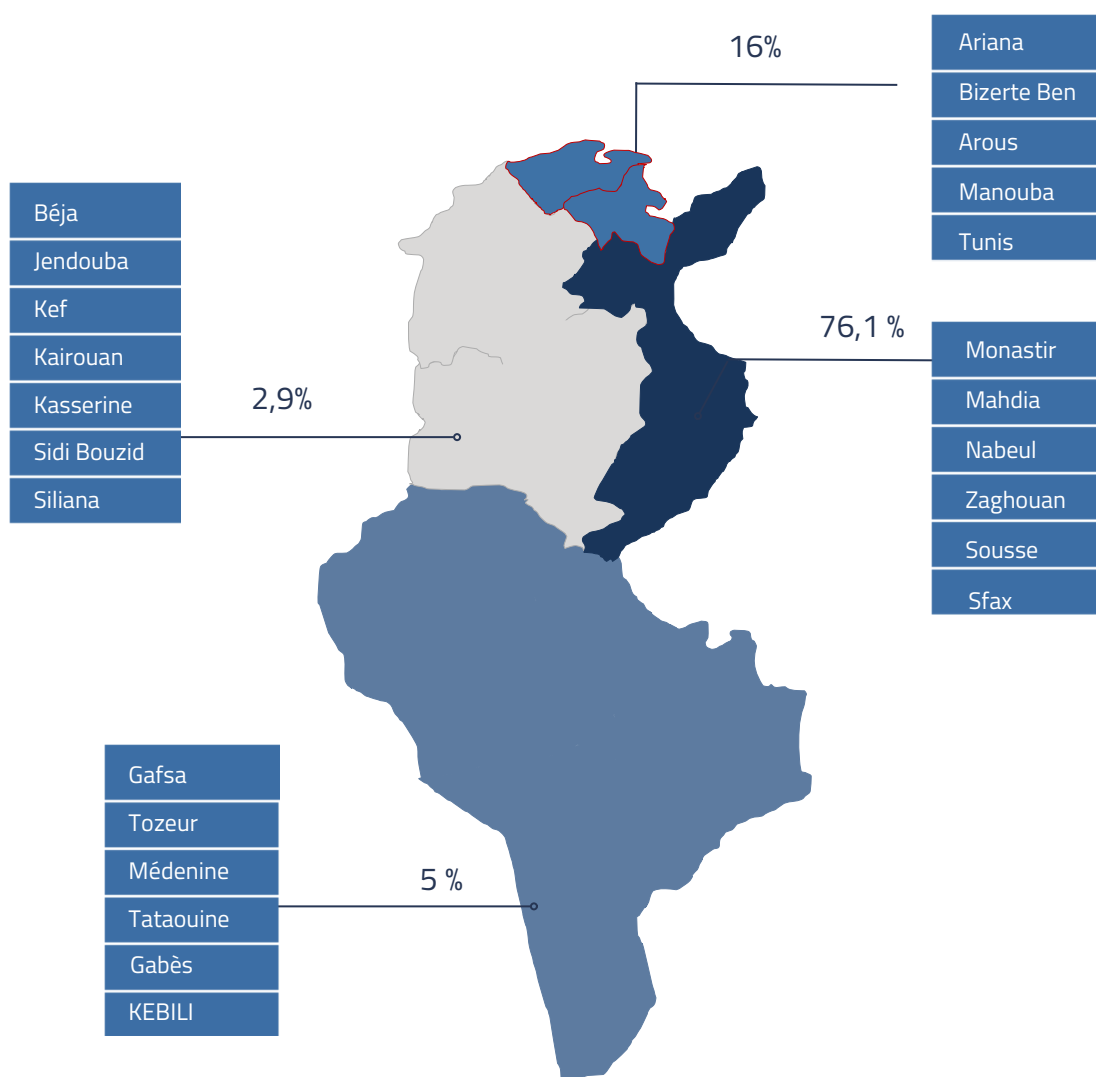


Les désinvestissements se sont réalisés principalement sur les secteurs des Industries Agroalimentaires (IAA) avec un total de 99,4 MDT en 2023 vs 64,6 MDT en 2022 , suivis par les IMCCV (60 MDT en 2023), l'Agriculture (28,2 MDT en 2023) et les industries chimiques (24 MDT en 2023).

RÉPARTITION DES DÉSINVESTISSEMENTS PAR TYPE DE SORTIE EN 2023



REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES DÉSINVESTISSEMENTS EN 2023



LES MEMBRES LES PLUS ACTIFS EN 2023

	INVESTISSEUR EN CAPITAL	Montants Investis en MDT	Nombre de Projets Investis
+1 ▲	1. SICAR AMEN]120,150]	15
-1 ▼	2. BIAT CAPITAL RISQUE]100,120]	6
+5 ▲	3. ZITOUNA CAPITAL]40,45]	11
▲	4. BH EQUITY]25,30]	9
-1 ▼	5. BT SICAR]25,30]	5
	6. MAC PRIVATE MANAGEMENT]15,20]	6
-4 ▼	7. SOFIA CAPITAL]10,15]	7
-1 ▼	8. ATTIJARI SICAR]5,10]	5
+1 ▲	9. CAPSA CAPITAL]5,10]	3
-5 ▼	10. SICAR INVEST-BNA]5,10]	10

BH EQUITY et MAC PRIVATE MANAGEMENT ont fait leur entrée dans le classement cette année respectivement au 4^e et 6^e rang.

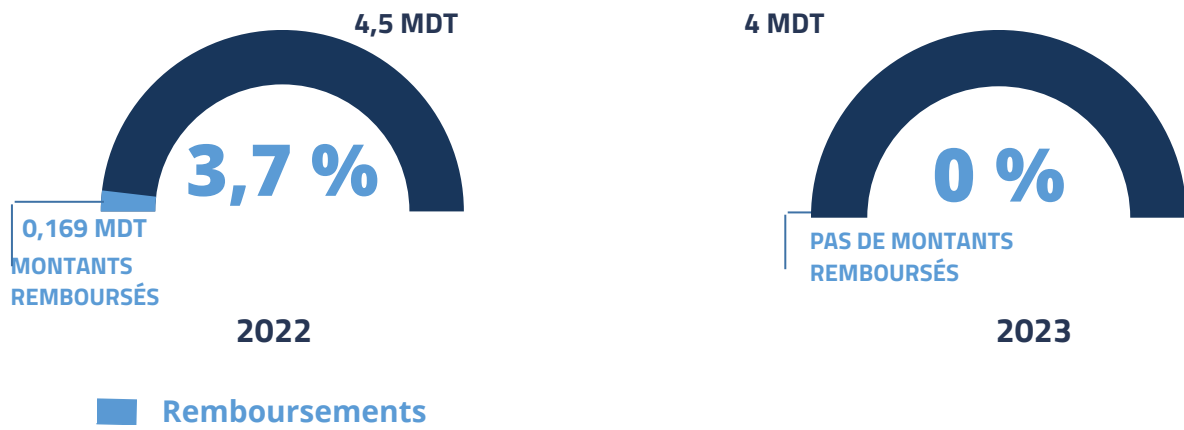
LES MEMBRES LES PLUS ACTIFS (EN NOMBRE DE PROJETS) EN 2023

	INVESTISSEUR EN CAPITAL	Nombre de Projets Investis
+9 ▲	1. UGFS	24
+2 ▲	2. SICAR AMEN	15
+4 ▲	3. ZITOUNA CAPITAL	11
-2 ▼	4. SICAR INVEST	10
+1 ▲	5. BH EQUITY	9
-3 ▼	6. SOFIA CAPITAL	7
+1 ▲	7. BIAT CAPITAL RISQUE	6
	8. MAC PRIVATE MANAGEMENT	6
	9. BT SICAR	5
-5 ▼	10. ATTIJARI SICAR	5

MAC PRIVATE MANAGEMENT et BT SICAR ont fait leur entrée dans ce classement. Respectivement aux 8^e et 9^e rang

LES INVESTISSEMENTS GARANTIS PAR LA SOTUGAR EN 2022 ET 2023 (EN MDT)

MONTANTS GARANTIS



ACTIVITES ET FAITS MARQUANTS EN 2023

RÉUNIONS ORGANISÉES PAR L'ATIC

49 A DISTANCE
31 EN PRÉSENTIEL



10

ORGANISATION ET PARTICIPATIONS DE L'ATIC À DES ÉVÈNEMENTS



3

NOUVELLES ADHÉSIONS



CONVENTIONS SIGNÉES



RÉUNIONS INSTITUTIONNELLES

Ministères, administrations publiques, Présidence du Gouvernement

7

RÉUNIONS AVEC LES BAILLEURS DE FONDS ET LES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET PARTENAIRES ÉTRANGERS





TEXTES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES PUBLIES EN 2023

Arrêté de la Ministre des Finances du 9 janvier 2024

Arrêté modifiant et complétant l'arrêté du 5 avril 2017, fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission chargée de la détermination de la nature des investissements permettant le développement de la technologie ou sa maîtrise et les investissements d'innovation.

La loi n° 13-2023 du 11 décembre 2023 relative à la loi de finances pour l'année 2024

Les principales mesures prévues par la loi de finances de 2024:

- Encouragement au financement des start-ups et autres activités de développement
- Déduction des revenus et bénéfices réinvestis dans les primes d'émission
- Encouragement de l'économie verte
- Instauration de la taxe carbone
- Revue du champ d'intervention de la commission de réexamen des arrêtés de taxation d'office
- Amnistie fiscale

Instauration d'une nouvelle contribution conjoncturelle pour les banques et établissements financiers

Note commune n° 2023-07 du 28 février 2023

Commentaire des dispositions des articles 32 et 33 du décret-loi n°202279 du 22 décembre 2022, portant loi de finances pour l'année 2023 relatives à l'incitation au financement des opérations de transmission et de restructuration financière des entreprises et l'assouplissement de la transmission des projets d'intérêt national.

Circulaire n° 2023-06 de la BCT

La Banque Centrale de Tunisie (BCT) a publié, en date du 2 novembre 2023, la circulaire n°2023-06 fixant la liste des documents et renseignements requis pour l'étude d'une demande d'agrément pour l'exercice d'activité de crowdfunding en prêts et des demandes d'autorisations préalables liées à cette activité.

Cette circulaire s'inscrit dans le cadre du parachèvement du dispositif réglementaire relatif à l'exercice

Arrêté du Chef du Gouvernement du 20 octobre 2023

Fixant les conditions de cession des lots industriels ou la vente ou la location des locaux prêts à l'emploi au profit des jeunes promoteurs, des promoteurs des startups et aux diplômés des centres de formation professionnelle ou ayant des aptitudes professionnelles

Note commune 2023-N°8 du 7 Mars 2023

Commentaire des dispositions des articles 55 et 57 du décret-loi n°2022-79 du 22 décembre 2022, portant loi de finances pour l'année 2023 relatives à la révision du tarif de l'impôt sur le revenu selon le régime forfaitaire et à l'assouplissement des obligations fiscales des personnes soumises au régime forfaitaire déclassées au régime réel.

Note commune N°4/2024 du 22 janvier 2024

Commentaire des dispositions de l'article 35 de la loi n° 2023-13 du 11 décembre 2023 portant loi de finances pour l'année 2024 relatives à l'encouragement aux opérations d'introduction en bourse et dynamisation du marché financier.

Note commune 2023-N° 14 du 10 oct 2023

relative aux mesures de suivi des avantages fiscaux accordés en matière de TVA et des autres droits dus sur le chiffre d'affaires

Décret n° 2023-86 du 6 février 2023 relatif aux interventions du fonds de la transition énergétique

Ce décret a apporté des modifications au décret gouvernemental n°2017-983 du 26 juillet 2017 fixant les règles d'organisation, de fonctionnement et les modalités d'intervention du fonds de la transition énergétique.

Il vise à encourager l'engagement des entreprises dans le processus d'efficacité énergétique et l'orientation vers l'utilisation des énergies renouvelables.

Il a ainsi édicté des dispositions spéciales pour l'amélioration de l'efficacité de la réalisation des projets publics et privés dans ce sens et permis de résoudre deux problèmes majeurs entravant l'investissement dans les énergies renouvelables, en facilitant les procédures liées au bouclage financiers des projets et au foncier

Note commune 2023-N° 3 du 8 février 2023

Analyse des Amendements de l'Article 42 du Décret-loi n°2022-79 du 22 Décembre 2022, Loi de Finances 2023, Concernant la Révision du Régime Fiscal des Plus-Values de Cession de Titres Non-Évalués au Bilan

Dans le cadre de l'instauration d'une équité fiscale et de l'amélioration de la transparence des transactions inter-entreprises, les modifications apportées à l'article 60 du décret-loi n°79-2022 du 22 décembre 2022, portant loi de finances pour l'année 2023,



- ont remanié les mesures fiscales relatives à la rationalisation des paiements en espèces.
- Conformément aux dispositions de l'article 42 du décret-loi n°79-2022 du 22 décembre 2022, relatif à la loi de finances pour l'année 2023, le régime fiscal des plus-values provenant de la cession par des individus de titres non rattachés à un bilan, ainsi que des droits y afférents ou de leur rétrocession, a été amendé comme suit :
 - Élimination de la déduction fixée à
 - 10 000 dinars par an pour le calcul des dites plus-values.
 - Imposition à hauteur de 10% du montant de la plus-value pour les actions non cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, les parts sociales, les parts de fonds et les droits y afférents, lorsqu'elles sont cédées ou rétrocédées après l'expiration de l'année suivant celle de la souscription ou de l'acquisition.
 - Imposition à hauteur de 15% du montant de la plus-value pour les actions non cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, les parts sociales, les parts de fonds et les droits y afférents, lorsqu'elles sont cédées ou rétrocédées avant l'expiration de l'année suivant celle de la souscription ou de l'acquisition.

Les exonérations en vigueur pour les plus-values provenant de la cession de titres avant le 1er janvier 2023, ainsi que le taux d'imposition sur le revenu fixé à 10% pour les plus-values provenant de la cession d'actions cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, lorsque celles-ci sont cédées ou rétrocédées avant l'expiration de l'année suivant celle de la souscription ou de l'acquisition, sont maintenus.

Note commune N° 13/2023 du 12 mai 2023

Commentaire des dispositions de l'article 43 du décret-loi n°2022-79 du 22 décembre 2022, portant loi de finances pour l'année 2023 relatives à la rationalisation des avantages fiscaux au titre de la plus-value immobilière.

CONVENTIONS SIGNEES EN 2023

L'ATIC a renforcé son engagement envers les startups et la durabilité en signant deux accords clés en 2023 : un partenariat avec *CONNECT INTECH* pour faciliter l'accès au financement des startups, et un engagement envers les principes du *PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES* pour promouvoir des pratiques commerciales responsables.

28 JANVIER 2022 - TUNIS

Signature d'une convention de partenariat entre l'ATIC et Conect Intech lors d'une cérémonie à l'issue de la "Startups investment conference" un évènement organisé par les deux partenaires dont l'objectif était de renforcer les liens entre investisseurs en capital et startupperes et de faciliter l'accès des porteurs de projets innovants au financement et aux ressources essentielles à leur développement.

12 JUILLET 2023 - ATIC

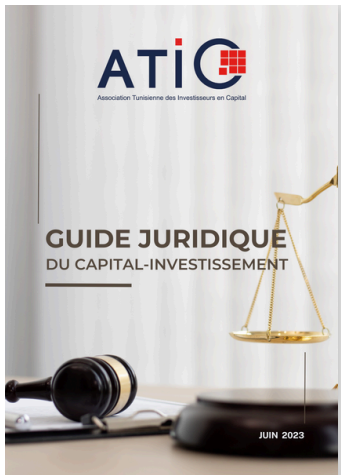
Une cérémonie de signature s'est déroulée Mercredi 12 Juillet 2023, marquant l'adhésion de l'ATIC au réseau Pacte Mondial des Nations-Unies "**UN Global Compact Tunisie**".

L'accord scelle l'engagement de l'ATIC et ses membres à intégrer et aligner leurs activités sur les dix principes universels en faveur des droits de l'homme, des normes de travail, de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, ainsi que de la convention des Nations unies contre la corruption.

L'objectif est de coopérer pour former et accompagner les membres de l'ATIC dans la mise en œuvre de leur politique RSE, renforcer leurs capacités pour contribuer aux ODD et soutenir les entreprises du secteur financier dans leur adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies, outre la mise en place de pratiques durables, l'assistance et la formation sur le reporting RSE, l'organisation d'ateliers de sensibilisation et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.



TEMPS FORTS EN 2023



PUBLICATION DU GUIDE DE VEILLE JURIDIQUE DU CAPITAL-INVESTISSEMENT

La “Commission juridique, législation, fiscalité, instruments de participation et mécanismes de sortie” de l’ATIC a été très active en 2023 .

La Commission s’est réunie dans le cadre des travaux de préparation des propositions du secteur ou bien pour l’examen des projets de textes soumis par les autorités de tutelle à l’instar de la convention «SOTUGAR », de la “convention FTE” relative à la gestion des participations dans le cadre du Fonds de Transition Énergétique, ou encore de la Loi de Finances de 2023.

Faisant suite à la publication du guide veille fiscale en 2022, la Commission juridique s’est attelée en 2023 à la préparation d’un **Guide de veille juridique du capital-investissement** qui doit servir de référentiel aux membres de l’ATIC et aux professionnels du métier du capital-investissement d’une manière générale.

Le guide est dédié spécifiquement aux investisseurs (SICAR et Société de gestion de Fonds), en tant qu'acteurs clés habilités à conduire les opérations d'investissement dans le domaine du private-equity. Les investisseurs en capital jouent un rôle important dans un secteur où les opportunités de rendement sont substantielles. Cependant, l'essor de cette activité a suscité une attention accrue sur les risques juridiques et judiciaires auxquels peuvent être exposés les associés. Face à ces enjeux, une analyse juridique approfondie est apparue essentielle pour identifier et atténuer ces risques, tout en promouvant des pratiques saines et transparentes dans le métier.

Dans cette optique, le Guide a adopté une approche méthodique et chronologique, couvrant chaque étape du processus d'investissement, depuis le rapprochement initial entre l'investisseur et l'entrepreneur jusqu'à la conclusion de la relation. Elle vise à mettre en lumière les problèmes juridiques les plus critiques tout au long de ce parcours et à proposer des solutions appropriées pour y faire face. En outre, cette démarche intègre une exploration des évolutions récentes du droit comparé afin d'enrichir la compréhension des pratiques juridiques pertinentes et d'offrir une vision exhaustive des défis et des opportunités dans le domaine du capital-investissement.

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AU FINANCEMENT DES TPME ET CONCERTATION PUBLIC- PRIVÉ

L'ATIC a pris part à l'atelier de concertation organisé par le Ministère des Finances le 19 octobre 2023 dans le cadre du « Programme d'appui pour l'amélioration de l'accès au financement des TPME ». Un programme financé par le Groupe de la Banque Mondiale et mené par le cabinet PwC. Cet atelier a permis à l'ATIC de proposer des initiatives pour l'amélioration de l'accès au financement des TPME, telles que la mise en place de mécanismes de financements flexibles à l'instar d'un Fonds de Fonds dédié à la restructuration ou encore l'élargissement du catalogue par l'extension des avantages fiscaux à l'économie verte, l'économie bleue et l'économie circulaire ainsi qu'aux Fonds d'investissement spécialisés et aux secteurs porteurs versus les ZDR. Des propositions qui ont trouvé un écho favorable auprès des pouvoirs publics.

"JOUSSOUR INVEST"



NOUVELLE VERSION POUR UN FINANCEMENT OPTIMISÉ DES PME

Une journée d'information organisée par l'ATIC, le "Programme TunisaJobs" et la CDC a marqué le lancement le 18 janvier 2023 de la nouvelle version de "JoussourInvest", la plateforme digitale dédiée au financement spécialisé en Capital et en quasi-capital. Cette refonte témoigne des améliorations apportées pour mieux servir les PME et les investisseurs en capital, tout en garantissant un alignement optimal entre les demandes de financement et les stratégies d'investissement des fonds. Grâce à des fonctionnalités améliorées, la nouvelle version de la plateforme facilite désormais des mises en relation plus précises, offrant ainsi des recherches plus ciblées et des opportunités de financement optimales pour tous les acteurs impliqués.

DIALOGUE PUBLIC-PRIVE: DES REFORMES POUR STIMULER L'INVESTISSEMENT ET BOOSTER LE FINANCEMENT DES STARTUPS

L'ATIC a participé activement à l'atelier de travail organisé conjointement par la Présidence du Gouvernement et le Ministère des Finances à “Dar DHIAFA”. L'objectif principal de cet atelier était d'examiner le projet de loi relatif aux transactions financières avec l'étranger et au code des changes, dans le cadre du programme de relance économique et des réformes gouvernementales en cours.

L'ATIC a saisi cette occasion pour soumettre plusieurs propositions au Ministère des Finances visant à créer un environnement financier plus favorable au développement des entreprises et à l'attraction des investissements étrangers en Tunisie. Parmi les propositions clés figurent :

- Clarification du cadre légal et réglementaire des Fonds d'Investissement Spécialisés (FIS) et du Fonds de Fonds (Anava) en lien avec la réglementation des changes. Cette mesure vise à faciliter l'externalisation des startups et à leur permettre de se développer à l'international.
- Autorisation pour les sociétés résidentes de réinvestir librement les fonds levés en devises à l'étranger pour leur développement international. Cette proposition vise à lever les obstacles à l'expansion internationale des entreprises tunisiennes.
- Autorisation pour les fonds d'investissement de réinvestir les montants souscrits en devises pour financer des sociétés étrangères ou les filiales à l'étranger des sociétés tunisiennes résidentes. Cette mesure vise à encourager les investissements transfrontaliers et à renforcer la compétitivité des entreprises tunisiennes sur le marché mondial.



LA NOUVELLE CONVENTION DE GARANTIE "DHAMEN EXPRESS" : STIMULER L'INVESTISSEMENT ET SOUTENIR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

L'ATIC a organisé le 20 octobre 2023 une matinée-débat pour présenter la nouvelle convention de garantie des opérations d'investissement en fonds propres ou quasi-fonds propres.

Cette convention qui contractualise les relations de la Sotugar avec les Sicars et les Sociétés de Gestion de Fonds d'investissement membres de l'ATIC, vise à encourager les investissements en fonds propres et quasi-fonds propres, en réduisant les risques pour les investisseurs et en facilitant l'accès au financement pour les entreprises.

L'événement a permis aux participants de prendre connaissance des nouveautés introduites par la convention, notamment :

- L'Assouplissement des modalités d'acceptation à la garantie et des procédures de mise en jeu du mécanisme.
- La clarification des critères d'éligibilité à la garantie.
- Les nouvelles modalités de déclaration, de mise en jeu de la garantie, de suivi des encours et des impayés, et de prévisions.

Les débats ont également porté sur des sujets importants tels que le principe du stop loss, les financements non éligibles, le fait générateur et la contribution de garantie à la charge des investisseurs en capital.



L'ATIC ET L'ATUGE EXPLORENT LE POTENTIEL DU CROWDFUNDING POUR LE FINANCEMENT DES PME TUNISIENNES

L'ATIC et l'Association des Tunisiens des Grandes Ecoles (ATUGE) ont organisé conjointement une conférence sur le thème "Financement participatif des PME en Tunisie : Le Crowdfunding".

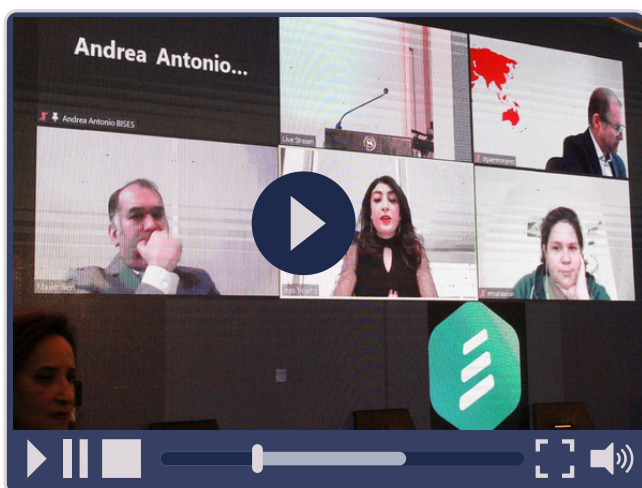
L'événement, qui s'est tenu le 22 février 2023, a réuni des experts et des participants, en personne et en ligne, pour discuter des tendances actuelles en matière d'investissement, des concepts clés du crowdfunding, du potentiel du marché tunisien et des avantages pour le pays.

La conférence s'est articulée autour de trois sessions :

- Tendances et concepts du crowdfunding
- Modèles économiques des plateformes de crowdfunding (avec des présentations de plateformes internationales)
- Partage d'expériences et cadre réglementaire



Les discussions ont débouché sur des recommandations importantes pour garantir le succès du crowdfunding comme source de financement pour les PME en Tunisie.



ATELIER SUR LE GUIDE DES FIS: UN OUTIL POUR DYNAMISER L'INVESTISSEMENT EN TUNISIE

L'ATIC a organisé jeudi 05 Octobre 2023, une session d'information consacrée à la présentation du Guide dédié aux fonds d'investissement Spécialisés (FIS) récemment publié par le Conseil du Marché Financier.

Le guide en question a été présenté par le Chef de Département Offshore et Capital Investissement au CMF. Sa présentation a été suivie par un débat avec les professionnels de l'industrie du capital-investissement et les invités à l'événement qui a porté sur les spécificités et le fonctionnement des fonds d'investissement Spécialisés.

Cet atelier intervient dans le cadre d'une démarche participative visant à favoriser un écosystème d'investissement performant et contribuer à booster le nombre de fonds spécialisés introduits en 2019 dans le cadre de la loi 47-2019 pour l'amélioration du climat des affaires.

ATIC-DELOITTE : REGARDS CROISÉS SUR L'IMPACT DES INVESTISSEMENTS ESG SUR LA VALORISATION DES ENTREPRISES EN TUNISIE

L'ATIC et Deloitte ont co-organisé une matinée-débat le 28 novembre 2023 pour présenter les résultats du "Deloitte Africa Private Equity Confidence Survey 2023" (PECS), en se concentrant sur l'Afrique du Nord et la Tunisie.

L'événement, qui s'est tenu dans les locaux de Deloitte-Tunisie, a rassemblé les principaux acteurs du Private Equity en Tunisie, offrant une plateforme de dialogue entre les représentants des principales structures de Capital Investissement et les experts de Deloitte.

Les participants ont activement échangé sur les perspectives d'investissement en Tunisie et en Afrique, en s'appuyant sur les analyses des experts. Un accent particulier a été mis sur l'importance des investissements ESG et l'impact des stratégies ESG sur la valorisation des entreprises.



Projet "LUCCRI" : Promouvoir l'intégrité économique dans le secteur privé tunisien

Le projet LUCCRI (Lutte Contre la Corruption et Renforcement de l'Intégrité), mis en œuvre par la GIZ Tunisie et financé par le ministère des affaires étrangères de l'Allemagne, vise à promouvoir l'intégrité économique et à lutter contre la corruption dans le secteur privé tunisien.

Dans ce cadre, une série d'ateliers de réflexion a été organisée avec un "Noyau du secteur privé" composé de l'Association Tunisienne des Investisseurs en Capital (ATIC), l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA), l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie (OECT), l'UN Global Compact - Tunisia et l'association des intermédiaires en Bourse (AIB).

Le premier atelier, tenu le 1er mars 2023, a permis de présenter le projet et les membres fondateurs du noyau, et d'engager une discussion sur la mission et les objectifs.

Le deuxième atelier, organisé le 11 avril 2023, a été consacré à l'analyse de l'état des lieux de l'intégrité économique en Tunisie et à la discussion des concepts clés tels que la corruption, la concussion et l'intégrité dans les affaires.

Le troisième atelier, qui s'est tenu le 28 avril 2023, a permis de définir la vision, les priorités et les axes stratégiques du projet. Quatre axes principaux ont été identifiés :

Axe 1 : Culturel et stratégique : Promouvoir une culture d'intégrité et sensibiliser les entreprises à son importance.

- **Axe 2 : Renforcement des capacités :** Fournir aux entreprises les outils et les connaissances nécessaires pour mettre en place des dispositifs d'intégrité.
- **Axe 3 : Outils :** Développer et diffuser des outils pratiques pour aider les entreprises à promouvoir l'intégrité.
- **Axe 4 : Dialogue public-privé :** Encourager le dialogue et la collaboration entre les secteurs public et privé pour lutter contre la corruption.



Un atelier de sensibilisation et d'information a été organisé le 19 octobre 2023 pour sensibiliser les participants à l'importance de l'intégrité économique et présenter les outils disponibles. Un deuxième atelier a été organisé le 31 octobre 2023 à Sousse pour inclure les Sicars régionales et les entreprises de leurs portefeuilles. Ces ateliers ont permis de formuler des recommandations et d'identifier des axes stratégiques prioritaires pour promouvoir une meilleure culture d'intégrité en Tunisie. Le projet LUCCRI continuera à accompagner le secteur privé dans la mise en œuvre de ces recommandations.

LE DÉVELOPPEMENT DES OBLIGATIONS VERTES POUR SOUTENIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN TUNISIE"

Le marché des obligations vertes a connu une forte croissance ces dernières années, notamment depuis la signature de l'Accord de Paris sur le climat en 2015. Cette tendance s'est traduite par une augmentation significative des émissions d'obligations vertes. En effet, en 2019, les émissions mondiales ont atteint 257,5 milliards de dollars, soit une hausse de 51% par rapport à 2018. En Tunisie, un guide d'émission d'obligations vertes a été élaboré en 2019, par le CMF afin de promouvoir le développement du marché des obligations vertes et son rôle dans le financement des projets d'infrastructures durables conformes aux ODD de la Tunisie.



A cet effet, des projets de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la NDC en Tunisie ont été initiés par l'ANME en collaboration avec la GIZ.

L'ATIC a été associée à ces ateliers et formations. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre des efforts déployés par la Tunisie pour promouvoir la finance verte et mobiliser des financements pour la transition énergétique et les objectifs climatiques. L'objectif du projet est d'élaborer une feuille de route pour l'utilisation des OV comme instrument de financement innovant en Tunisie avec un effet de levier important pour le financement de la CDN.



L'écosystème de l'ATIC a pris part activement à ces événements parmi lesquels

- Un atelier de renforcement des capacités sur les Obligations Vertes le 16 mai 2023 et l'élaboration d'une feuille de route pour leur développement en Tunisie.
- Une formation sur l'intégration des risques climatiques dans le portefeuille des institutions financières les 17 et 23 mai 2023, lors de laquelle les membres de l'ATIC ont pu se familiariser avec les méthodologies de mesure de l'impact climatique, de fixation d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de suivi des risques climatiques.
- Une formation les 25 et 26 septembre 2023 destiné aux investisseurs, aux émetteurs, aux entrepreneurs. L'atelier a permis de présenter la feuille de route finale pour l'utilisation des obligations vertes en Tunisie.

COMMERCE ELECTRONIQUE

"Lever les obstacles au financement et soutenir la croissance du e-commerce"

La CNUCED et le Ministère des Finances, en partenariat avec l'ATIC ont organisé le 26 octobre 2023 un atelier sur l'accès au financement pour les entreprises de commerce électronique. L'objectif de cet événement était de sensibiliser les investisseurs et les bailleurs de fonds au potentiel de ce secteur et de renforcer les capacités des entrepreneurs à développer des plans d'affaires et à accéder au financement.

Mr Mohamed Salah Frad, Président de l'ATIC et DG de UGFS-NA ainsi que Mme Selma Zouaoui, Vice-présidente de l'ATIC et DG de STB Sicar ont présenté à cette occasion un aperçu du cadre réglementaire et fiscal en lien avec le e-commerce et présenté les principaux instruments de financement disponibles au profit des entreprises et des startups qui souhaitent investir dans ce secteur.



L'atelier a permis de présenter le cadre réglementaire et fiscal en lien avec le commerce électronique, ainsi que les principaux instruments de financement disponibles.

Des discussions ont également eu lieu sur les obstacles auxquels se heurtent les opérateurs du commerce électronique en matière d'accès au financement. Cette initiative témoigne de l'engagement commun de la CNUCED et du gouvernement tunisien à soutenir le développement du commerce électronique en Tunisie et à stimuler l'innovation et la croissance dans ce secteur prometteur.

SYNERGIE REGIONALE: L'ATIC REJOINT LE RÉSEAU EURO- MEDITERRANEEN ANIMA



L'adhésion de l'ATIC au réseau de l'Anima Investment Network début janvier 2023 ouvre de nouvelles opportunités de collaboration et de partenariat entre les deux parties. Anima est un réseau reconnu comme l'un des principaux promoteurs de coopération en matière d'investissement et de développement d'entreprises entre l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique. Avec 70 organisations membres dans 18 pays et plus de 400 experts mobilisables, cette adhésion constitue une opportunité prometteuse pour l'ATIC. Elle vise notamment à accroître la visibilité régionale de l'association, à promouvoir le Private Equity tunisien et son impact sur l'économie locale, ainsi qu'à participer activement aux programmes et projets régionaux d'Assistance Technique soutenus par ANIMA.

L'ATIC MEMBRE FONDATEUR DU "NOYAU DU SECTEUR PRIVÉ" POUR LA PROMOTION DE L'INTÉGRITÉ ÉCONOMIQUE EN TUNISIE

Le projet LUCCRI a initié la formation d'un "Noyau du secteur privé" composé d'organisations clés : ATIC - AIB - UTICA - OECT - UN Global Compact Tunisie

Ce noyau a été créé lors du premier atelier du projet, le 1er mars 2023, avec pour objectif de rassembler les forces vives du secteur privé autour de la promotion de l'intégrité économique et de la lutte contre la corruption.

Les membres du noyau ont activement participé aux ateliers suivants, contribuant à la définition de la vision, des priorités et des axes stratégiques du projet. Ils ont également collaboré à l'élaboration d'un plan d'action concret pour

la mise en œuvre des recommandations formulées. Objectifs: Impulser et soutenir une démarche inclusive pour le développement de l'intégrité économique dans le secteur privé consistant à :

- Expliciter les concepts liés à l'intégrité économique dans le contexte du secteur privé
- Affiner le diagnostic du système d'intégrité économique dans le secteur privé tunisien : domaines/manifestations/ causes/ efforts fournis
- Élaborer et initier la mise en oeuvre d'une vision stratégique et un plan d'action pour la promotion de la culture d'intégrité et assurer son suivi.

Plusieurs actions ont été menées avec succès en 2023, notamment :

- Trois journées de sensibilisation et d'informations sur le cadre conceptuel de l'intégrité des affaires et rôle du secteur privé à Tunis, Sousse et Sfax en mois d'Octobre et Novembre 2023
- Une formation de deux journées sur les fondamentaux de l'intégrité économique au profit de vos adhérents et cadres permanents les 28 et 29 novembre 2023
- Une formation avancée de trois journées sur la structuration d'une démarche de promotion de l'intégrité en Entreprise les 13, 14 et 15 décembre 2023.

SCHEMA SYNOPTIQUE DU PLAN OPERATIONNEL



L'ATIC PARTICIPE AU FORUM ANIMA: INNOVATION ET CROISSANCE DURABLE

L'ATIC représentée par Mme Sonia Barka, Délégué Général a participé au Forum Annuel du réseau euro-méditerranéen ANIMA, qui s'est tenu à Nicosie (Chypre) du 10 au 12 juillet 2023. Organisé en partenariat avec l'UE, cet événement a rassemblé plus de 150 dirigeants venus de plus de 22 pays européens, du Moyen-Orient et d'Afrique.



Mme Barka a pris part en tant que speaker à deux panels le premier, animé par M. Carlos Alvarez, Vice-Président du Club de Rome, était axé sur l'innovation régénérative. Les intervenants ont souligné l'importance de mobiliser les acteurs clés des affaires et de l'innovation pour relever les défis environnementaux de la région, ainsi que l'urgence de concevoir une feuille de route solide pour la transition vers une croissance durable.

Le second panel a porté sur le partage des bonnes pratiques et des expériences de chaque pays en matière de dialogue public-privé pour encourager les politiques de développement de technologies durables et d'innovation. Les débats ont rassemblé des économistes et des experts sur le soutien aux politiques industrielles et aux clusters, ainsi que sur l'échange d'expériences concernant l'organisation de dialogues public-privé réussis.



L'ATIC DANS LES MEDIA

L'Association Tunisienne des Investisseurs en Capital (ATIC) s'impose comme un acteur incontournable dans le paysage économique tunisien. Au cours de l'année 2023, l'ATIC et ses représentants ont multiplié les interventions dans les médias, témoignant de leur engagement à promouvoir l'investissement et à améliorer le climat des affaires en Tunisie. Des ondes de Diwan FM à Radio Kef, en passant par les plateaux d'Al Wataniya, l'ATIC s'est exprimée sur des sujets clés tels que le financement des entreprises et des startups, le crowdfunding, l'amélioration du climat des affaires et le dialogue public-privé.



Intervention de Mr Mohamed Salah FRAD Président de l'ATIC sur les ondes de Diwan FM sur le rachat de la startup "Instadeep" par BioNTech

10/01/2023



Intervention de Mr Mohamed Salah FRAD, Président de l'ATIC sur les ondes de la Radio nationale tunisienne pour parler de climat des affaires et des outputs du dialogue entre secteurs public privé et la stratégie nationale pour l'amélioration du climat des affaires et la feuille de route pour sa mise en œuvre.

24/01/2023



Couverture du journal de 20h d'Al Wataniya 1 de la conférence sur le « Crowdfunding : le financement participatif des PME en Tunisie » organisée par l'ATIC et l'ATUGE, le 22 février 2023 à l'hôtel SHERATON – Tunis

24/01/2023



Intervention de Mme Sonia Barka Déléguée Générale de l'ATIC pour parler de financement participatif des PME et de Crowdfunding sur les ondes de Mosaïque FM

09/02/2022





Intervention de Mr Mohamed Salah FRAD
Président de l'ATIC sur les ondes de Radio
le Kef pour parler des travaux de la
première conférence nationale sur
l'investissement dans les Startups en
Tunisie.

09/03/2023



Interview de Mme Sonia Barka, Déléguée
Générale de l'ATIC, par les journalistes de
l'émission "l'Expert" sur Tounesna TV en marge
de l'évènement organisé à l'occasion de la
présentation du rapport d'activité annuel de
l'ATIC et des performances du capital-
investissement en 2022.

30/05/2023



Intervention de Mr Mohamed Salah FRAD
Président de l'ATIC sur les ondes de Radio
Knooz FM pour parler du financement des
Startups, les moyens à mettre en œuvre pour
améliorer le climat des affaires en Tunisie
et le financement des PME

30/09/2023



Mme Sonia Barka, Déléguée Générale de l'ATIC,
sélectionnée par "Entreprises Magazine"
(Numéro de nov 2023) parmi « les 100
dirigeants qui ont fait bouger le business en
Tunisie en 2023 ».

28/01/2023



“ **AU-DELÀ DU CAPITAL,
NOUS INVESTISSONS LE DÉBAT PUBLIC** ”



PRÉSENTATION DE L'ATIC

“CATALYSEUR DE CROISSANCE POUR LE CAPITAL-INVESTISSEMENT EN TUNISIE”

Fondée en 2004, l'Association Tunisienne des Investisseurs en Capital (ATIC) est une association professionnelle à but non lucratif qui rassemble les acteurs majeurs du Capital Investissement en Tunisie. Elle regroupe des sociétés d'investissement à capital risque, des sociétés de gestion de fonds communs de placement à risque et des professionnels du conseil. L'ATIC représente les intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics, du régulateur, des investisseurs et des entrepreneurs. Parmi les membres on distingue: 47 membres actifs -parmi lesquels 37 Sicar et 17 SDG- et membres 10 associés.

MEMBRES ACTIFS

- 15 SICARs BANCAIRES
- 05 SICARs DE GROUPES
- 17 SOCIETES DE GESTION DE FONDS
- 08 SICAR REGIONALES
- 01 CDC
- 01 INCUBATEUR

47

MEMBRES ASSOCIES

- 04 CABINETS D'EXPERTISE COMPTABLE
- 01 BANQUE
- 01 CABINET D'AVOCAT D'AFFAIRES
- 01 STB INVEST
- 02 CABINETS DE CONSEIL

10

Nouvelles Adhésions

Ils ont rejoint l'ATIC en 2023:

- EKUITY CAPITAL
- INMA HOLDING
- SOFIN PARTICIPATIONS, SICAR DU GROUPE “ROSE BLANCHE”



INMA HOLDING
Fatma MERAI
DG



EKUITY CAPITAL
Mohamed AL NEAMAH
CEO



SOFIN PARTICIPATIONS
Mohamed BEN AMMAR
DG

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ATIC (MANDAT 2023-2025)



Mohamed Salah FRAD
PRESIDENT
DG UGFS-NA

Lors de son Assemblée Générale tenue le vendredi 16 juin 2023, le nouveau Conseil d'administration de l'Association Tunisienne des Investisseurs en Capital (ATIC) a reconduit M. Mohamed Salah Frad à la présidence de l'association pour un nouveau mandat de deux ans .

Le nouveau Conseil d'administration, élu pour une période de deux ans (2023-2025) est composé de 10 membres, parmi lesquels quatre femmes.



Mme Selma ZOUAOUI
VICE-PRESIDENTE
DG STB SICAR



Mme Raoudha ESSID
TRESORIERE
DG INTERNATIONALE SICAR



M. Medih ESSID
MEMBRE
DG TSPP SICAR



M. Mounir FAKHET
MEMBRE
DG ZITOUNA CAPITAL



M. Fadhel GUIZANI
MEMBRE
DG BH EQUITY



M. Chokri LAADHARI
MEMBRE
DGA AMEN CAPITAL



Mme Saloua MOUSCOU
MEMBRE
DG STB MANAGER



Mme Samiha SELMANI
MEMBRE
DG SODINO SICAR



M. Karim TRAD
MEMBRE
FOUNDING PARTNER
AFRICINVEST

ORGANES DE GOUVERNANCE DE L'ATIC

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle se tient une fois par an et regroupe l'ensemble des membres de l'ATIC, pour approuver le rapport d'activité du conseil et les comptes de l'Association et donner quitus aux membres du Conseil pour leur gestion.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il se compose de 10 membres élus par l'Assemblée Générale Ordinaire. Il choisit parmi ses membres un président, un vice-président et un trésorier pour un mandat de deux ans.

L'EQUIPE PERMANENTE

Elle assure la liaison et la coordination entre les membres de l'association. Elle est responsable de la gestion des affaires administratives et financières de l'ATIC et garantit le bon fonctionnement de l'association.

LE BUREAU EXÉCUTIF

Il est composé du Président, du Vice-président, du Trésorier et du Délégué Général et se réunit une à deux fois par mois afin de gérer et de coordonner les actions de l'association.



DESIGNATION D'UN NOUVEAU TRÉSORIER DE L'ATIC

Suite au départ à la retraite de Monsieur Fadhel Guizani, Directeur Général de BH Equity, le Conseil d'Administration de l'ATIC s'est réuni début juillet 2023 afin d'élire un nouveau trésorier.

Madame Raoudha Essid, Directrice Générale d'Internationale Sicar (Sicar UIB Soc Gen) et membre du Conseil d'Administration, s'est portée candidate pour ce poste.

Sa candidature a été acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil. L'ATIC souhaite la réussite à Madame Essid dans sa nouvelle mission et remercie chaleureusement Monsieur Guizani pour son engagement et sa contribution au sein de l'association durant de nombreuses années.

PRINCIPALES MISSIONS DE L'ATIC

- ➔ Représenter la profession du Capital Investissement auprès des pouvoirs publics et des organismes nationaux ;
- ➔ Promouvoir et développer le métier du Capital Investissement en Tunisie ;
- ➔ Être à l'écoute de ses membres et partenaires ;
- ➔ Être une force de propositions dans l'élaboration du cadre juridique et des textes réglementaires régissant le métier ;
- ➔ Produire les statistiques d'activité de la profession ;
- ➔ Organiser des cycles de formations pour le renforcement des capacités des cadres du métier du Capital Investissement ;
- ➔ Veillez au respect des règles de bonnes pratiques et de bonne gouvernance par ses membres conformément à la charte professionnelle de l'association .

LES COMMISSIONS DE L'ATIC

Forces vives de l'ATIC, les Commissions de travail élaborent les propositions de réformes, gèrent l'ensemble des questions liées à la profession et proposent des solutions appropriées aux différents problèmes rencontrés. La nouvelle composition des présidences des Commissions de travail de l'ATIC a été approuvée par Conseil d'Administration réuni au mois de Juin 2022. Elle se présente comme suit :

-**Commission juridique, législation, fiscalité, instruments et mécanismes:** Mr Fadhel GUIZANI, DG BH EQUITY

-**Commission Formation:** Mme Raoudha ESSID, DG INTERNATIONAL SICAR

-**Commission Startup, innovation et Venture Capital:** Mme Selma ZOUAOUI, DG STB SICAR

-**Commission Capital Risque Régional et fonds publics de Capital Risque:** Mme Samiha SELMANI, PDG SODINO SICAR

-**Commission Offshore:** Mr Mohamed Salah FRAD, UGFS

-**Commission IMPACT:** Mr. Anis KALLEL, AfricInvest

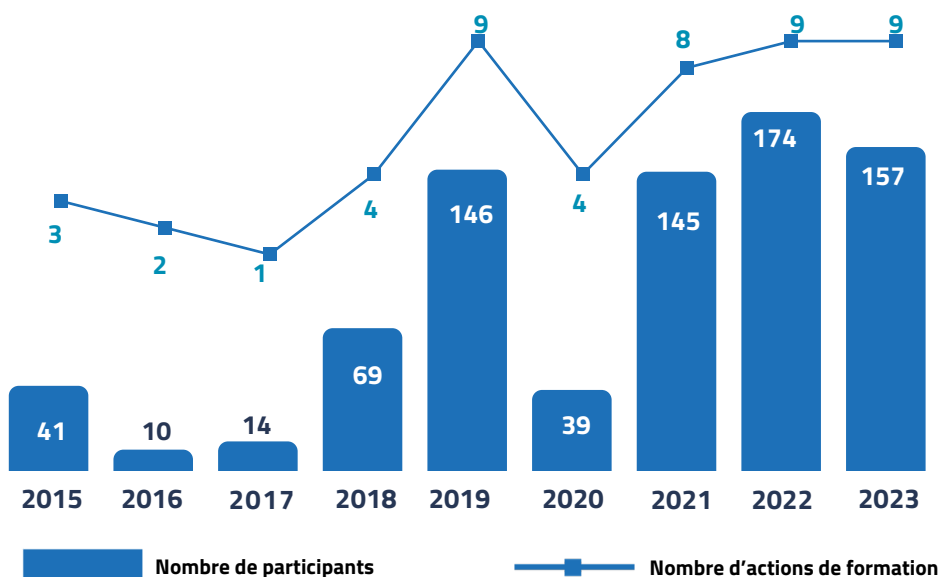
-**Commission RSE:** Mme Selma ZOUAOUI, DG STB SICAR

-**Commission WOMEN FOR PRIVATE EQUITY:** Mme Semiha SELMANI, SODINO SICAR

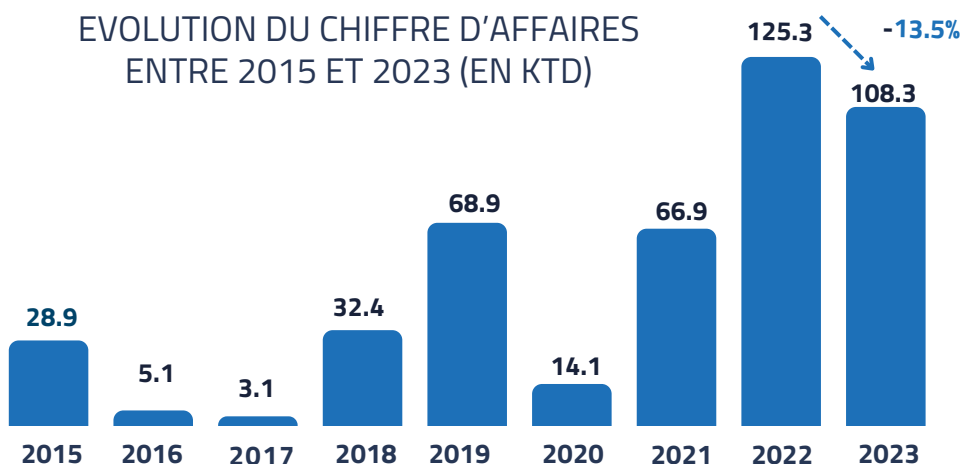
ACTIVITÉS DU CFIC

Le Centre de Formation des Investisseurs en Capital (CFIC), relevant de l'ATIC, s'engage à fournir un programme de formations de qualité, en constante évolution pour répondre aux exigences d'un secteur en perpétuelle mutation. Consciente de la technicité du métier et de la nécessité d'une formation continue, le CFIC mise sur des intervenants de haut niveau pour offrir une expertise actualisée, tant sur le plan local qu'international. Le CFIC représente ainsi un véritable vecteur de professionnalisation et d'adaptation aux évolutions réglementaires et économiques.

EVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS DE FORMATION ET DU NOMBRE DES PARTICIPANTS ENTRE 2015 ET 2023



EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ENTRE 2015 ET 2023 (EN KTD)



MOMENTS FORTS DU CFIC EN 2023



Le CFIC a organisé avec succès un séminaire de formation le 21/11. Animé par Justin Sykes, expert en investissements à impact et DG d'Innovest Advisory, basé à Londres. Thème du séminaire: l'intégration pratique des critères ESG dans le private equity.

M. Sykes a partagé son expertise en matière de conseil aux fonds d'investissement privés à travers le monde, illustrant par des cas concrets comment il a appliqué les principes ESG lors de ses missions en Afrique, au Moyen-Orient, en Europe et aux USA.



Reconnaissant l'importance cruciale de la lutte anti-blanchiment d'argent et du financement du terrorisme (LAB/FT) pour le secteur, le CFIC a organisé un séminaire les 21 et 22 septembre 2023. Animée par Mme Habiba BETTAIEB, expert en LAB/FT. la formation a permis aux participants de maîtriser l'approche basée sur les risques, le dispositif de maîtrise des risques et les techniques de cartographie des risques LAB-FT. Un groupe de travail a été formé pour mettre à jour le guide LAB/FT de l'ATIC, démontrant l'engagement du secteur pour une meilleure conformité.



Le 10 mai dernier, l'ATIC a rassemblé les professionnels du capital-investissement tunisien autour d'un séminaire dédié aux stratégies de sortie des fonds d'investissement. Animé par Cyrine BACH BAOUAB, CEO de Finpartner, l'événement a permis d'approfondir les phases de pré-liquidation et de liquidation, la gestion des ratios et les différents types de sorties possibles. Les participants ont activement contribué à des échanges riches et constructifs.



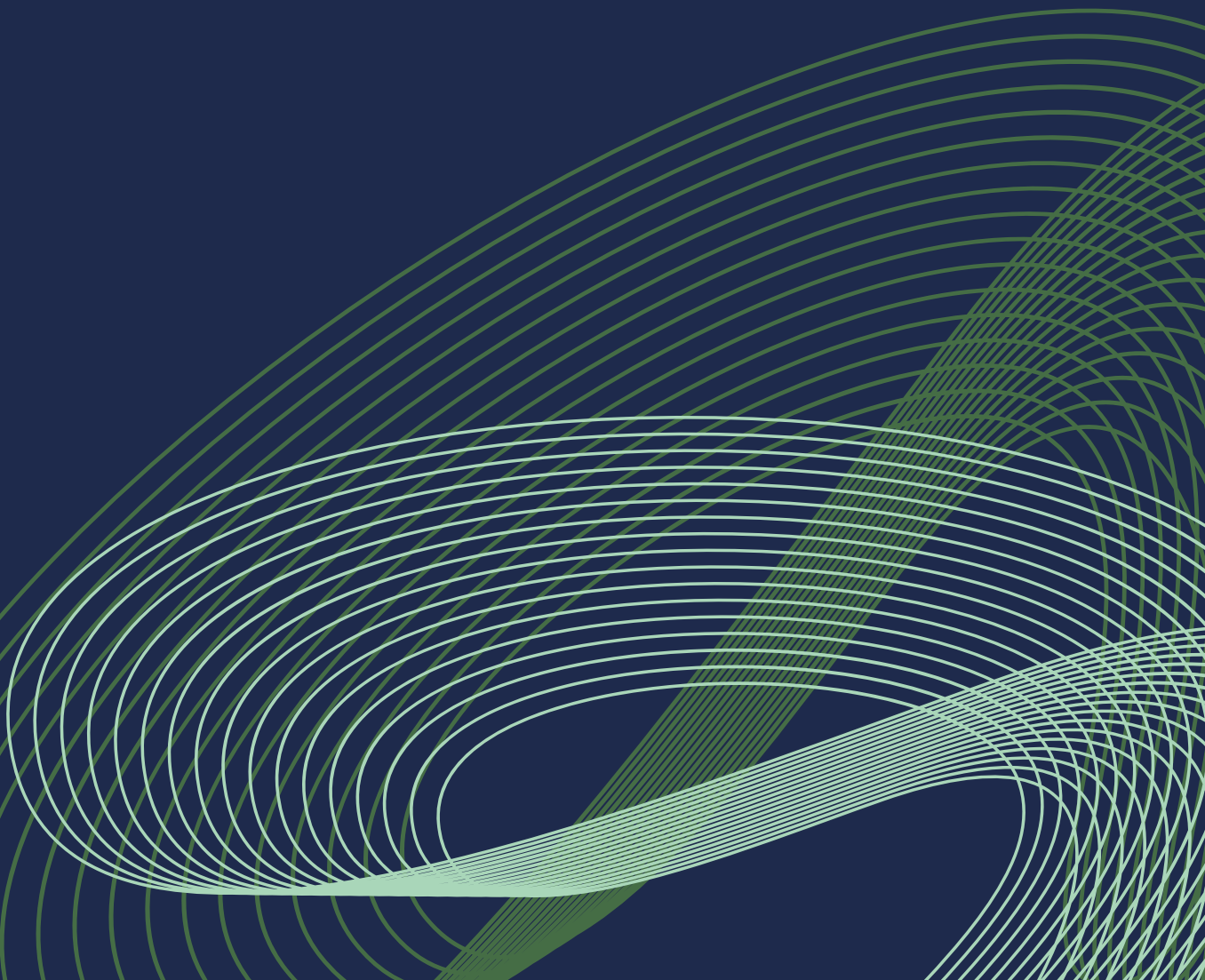
Formation approfondie sur les enjeux et risques juridiques liés à la gestion de portefeuille de société, animée par le Dr. K. Ayari. L'objectif était de sensibiliser les participants à l'importance de la maîtrise des risques juridiques et de leur fournir des outils pour une gestion de portefeuille efficace et sécurisée.



“LE CFIC, DES FORMATIONS ET UNE EXPERTISE AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DU CAPITAL-INVESTISSEMENT”

ATiC | Association Tunisienne des
Investisseurs en Capital

Rapport d'Impact 2023



INTRODUCTION

“ Face aux défis environnementaux et sociaux croissants, les investisseurs sont appelés à jouer un rôle actif dans la construction d'un avenir durable et équitable. Dans ce contexte, l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est devenue un impératif stratégique qui contribue à assurer la pérennité et la performance des investissements à long terme.

Consciente de cette évolution et du rôle important que joue le capital-investissement dans la transition vers une économie durable, l'ATIC oeuvre à promouvoir l'intégration des critères ESG auprès de ses membres. Cet engagement se manifeste par une approche multidimensionnelle à travers le plaidoyer, la sensibilisation et la formation de ses adhérents aux principes de la finance durable, à la mise en œuvre de stratégies ESG ambitieuses et à la recherche d'opportunités de partenariats pour le développement de solutions de mesure d'impact mutualisés, convaincus que la rentabilité et la durabilité peuvent aller de pair et que l'investissement responsable peut être un important levier de croissance économique et sociale. ”



NOTRE MISSION

- Création d'un écosystème favorable à l'investissement d'impact,
- Sensibilisation,
- Renforcement des capacités,
- Collaboration et partenariats stratégiques.

NOTRE VISION

PROMOUVOIR UN AVENIR DURABLE PAR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

LES OBLIGATIONS VERTES: UN LEVIER POUR LA FINANCE DURABLE ET L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

L'atelier sur les Green Bonds, organisé le 17 mars 2023 par la GIZ en collaboration avec l'ANME, auquel a été associé l'écosystème de l'ATIC s'inscrit dans une démarche de promotion de la finance durable en Tunisie et s'aligne avec le critère environnemental de l'ESG.



Cet atelier visait à explorer l'utilisation des obligations vertes comme instrument de financement innovant pour soutenir des projets d'infrastructures durables et contribuer à la réalisation des objectifs de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en matière de lutte contre le changement climatique.

L'essor du marché des obligations vertes à l'échelle mondiale témoigne de l'intérêt croissant des investisseurs pour des solutions de financement durables. En Tunisie, l'élaboration d'un guide d'émission d'obligations vertes par le CMF et les projets de renforcement des capacités menés par l'ANME illustrent la volonté de développer ce marché et de saisir les opportunités de financement climatique offertes.

IMPULSER L'INNOVATION DURABLE AU CAP-BON



Lancement de "CAP BON INNOV", une initiative régionale entre acteurs publics et privés faisant intervenir l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation, l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles, la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cedria. Elle est appuyée par le projet Innov'i - EU4Innovation, financé par l'Union Européenne (UE) et mis en œuvre par Expertise France.

Elle réunit également des acteurs clés de l'écosystème entrepreneurial de la région de Nabeul. Une première cohorte de projets innovants dans les domaines de l'AgriTech, des énergies renouvelables et du développement durable a été sélectionnée. Ces projets vont bénéficier d'un programme d'incubation personnalisé et d'un réseau d'experts mobilisés par le projet Innov'i pour les aider à faire décoller leur projet.

L'objectif de ce projet est de promouvoir l'entrepreneuriat régional, et de contribuer à la dynamisation de l'économie locale au niveau du gouvernorat de Nabeul et à la création d'emplois.

LA GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES, PILIER ENVIRONNEMENTAL DE L'ESG

Le Programme des Nations Unies pour le Développement a organisé une formation les 17 et 24 mai 2023, dans le cadre du projet "Appui au secteur privé et aux institutions financières pour la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national" de l'ANME. Cette formation visait à doter les institutions financières et notamment les investisseurs en capital, des outils nécessaires pour intégrer les risques climatiques dans la gestion de leurs portefeuilles.

Le programme de la formation a couvert un large éventail de sujets essentiels à la gestion des risques climatiques :



- *Mesure de l'impact climatique* : Les participants ont exploré la méthodologie de l'empreinte carbone, en particulier le Scope 3 appliqué aux activités financières, afin de quantifier l'impact environnemental de leurs portefeuilles.



- *Analyse comparative des portefeuilles* : Des études de cas ont permis d'analyser les empreintes carbone de différents portefeuilles et d'identifier les facteurs influençant leur intensité carbone.
- *Fixation d'objectifs de réduction* : La formation a présenté une méthodologie pour établir des objectifs de réduction des émissions alignés sur l'Accord de Paris, permettant aux institutions financières de contribuer activement à la lutte contre le changement climatique.
- *Indicateurs de suivi des risques climatiques* : Les participants ont découvert des métriques clés telles que la part verte, les émissions négatives, les émissions évitées et la température de portefeuille, afin de suivre et d'évaluer leur performance en matière de gestion des risques climatiques.
- *Structuration du reporting* : La formation a abordé les meilleures pratiques en matière de reporting ESG, permettant aux institutions financières de communiquer de manière transparente et efficace leurs performances et leurs engagements aux différentes parties prenantes.
- *Etudes de cas sur le reporting* : L'analyse d'exemples concrets de rapports d'institutions tunisiennes et internationales a permis d'illustrer les bonnes pratiques et les erreurs à éviter en matière de reporting ESG.

GOVERNANCE

INTÉGRITÉ ÉCONOMIQUE ET ESG : L'ENGAGEMENT DES INVESTISSEURS EN CAPITAL

En encourageant l'adoption de bonnes pratiques de gouvernance et en luttant contre la corruption, le projet LUCCRI s'aligne avec le critère "Gouvernance" de l'ESG (Environnement, Social, Gouvernance) en promouvant la transparence, l'éthique et la responsabilité au sein du secteur privé tunisien. Il contribue à créer un environnement d'investissement plus transparent et plus attractif. Les actions menées dans le cadre de ce projet, telles que la sensibilisation aux outils de conformité, le renforcement des capacités et la promotion du dialogue public-privé, participent à l'amélioration de la gouvernance des entreprises et à la mitigation des risques liés à la corruption. L'engagement des membres de l'ATIC dans des initiatives telles que le "Noyau du secteur privé pour la promotion de l'intégrité économique en Tunisie » témoigne de leur volonté de contribuer à un développement économique durable et responsable en Tunisie.

Le projet LUCCRI est composé d'un noyau d'organisations clés du secteur privé tunisien (ATIC, AIB, UTICA, OECT, UN Global Compact Tunisie) .



Actions principales du projet:

- Définition d'une vision et d'un plan stratégique.
- Sensibilisation et information: Des ateliers ont été organisés pour sensibiliser les acteurs du secteur privé à l'importance de l'intégrité économique et les informer sur les concepts et outils disponibles pour la promouvoir au sein de leurs organisations.
- Mesure et évaluation.
- Renforcement des capacités.
- Collaboration et dialogue: Le projet a encouragé la collaboration entre les différents acteurs du secteur privé et le dialogue public-privé pour une meilleure gouvernance économique.

PROTECTION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ : UN ENJEU CRUCIAL POUR LES INVESTISSEURS ET LES ENTREPRISES EN PORTEFEUILLES

Le respect de la loi sur la protection des données personnelles est crucial pour les investisseurs en capital, car ils gèrent des informations confidentielles sur les entreprises et les investisseurs. Une enquête quantitative auprès des Sicar et Sociétés de gestion membres de l'ATIC lancée fin 2023 a pour objectif :

- d'évaluer le degré de connaissance de ces derniers et de leurs entreprises en portefeuilles concernant leurs obligations légales en matière de collecte de données personnelles et l'impact de l'absence de poursuites sur leur vigilance vis-à-vis du respect de la loi sur la protection des données personnelles.

LES 5 PRINCIPES DU RGPD



- de comprendre les raisons sous-jacentes à la non-conformité des entreprises à la loi sur la protection des données personnelles et son impact sur les entreprises.

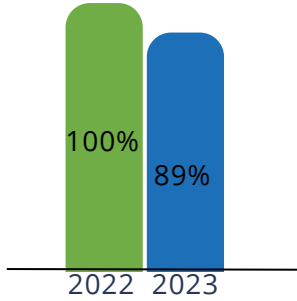
Les résultats de l'enquête, qui seront présentés lors d'un événement organisé par l'ATIC début 2024, permettront de sensibiliser les membres de l'association à l'importance de la protection des données et de proposer des solutions pour améliorer la conformité.

La sécurité des données et la confidentialité sont devenues des enjeux majeurs pour les entreprises en Tunisie.

Elles représentent à ce titre un élément clé du critère "Gouvernance" de l'ESG, et les Sicar et Sociétés de gestion de fonds d'investissements doivent prendre des mesures proactives pour protéger les informations confidentielles, renforcer leur gouvernance.

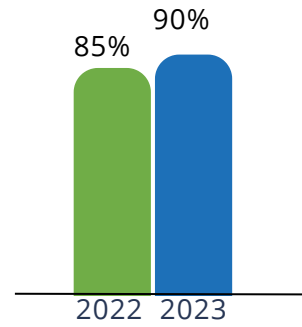
INDICATEURS DES INVESTISSEURS EN CAPITAL MEMBRES DE L'ATIC

1 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR 2024



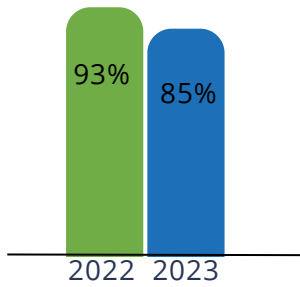
Investir dans de nouvelles entreprises

89% des répondants prévoient d'investir dans de nouvelles entreprises en 2024. Objectif de 100% des répondants une année auparavant.



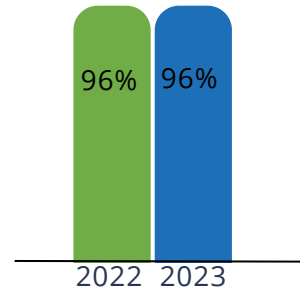
Recherche de sorties

90% des Sicar et des SDG ont l'intention de prospecter des opportunités de cessions totales ou partielles en 2024 alors que c'était l'objectif de 85% des répondants en 2023.



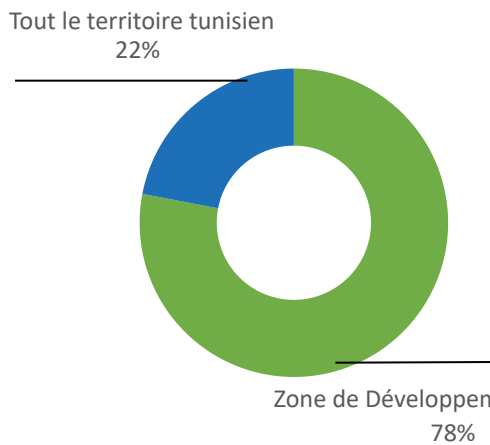
Gérer les entreprises en portefeuille

93% des Sicar et des SDG ont l'intention de continuer à gérer les entreprises en portefeuilles, contre 85% en 2023.



Lever des fonds

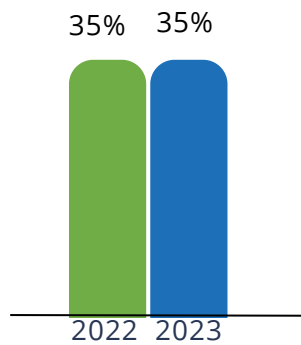
96% des Sicar et des SDG ont l'intention de lever des fonds en 2024. Une proportion identique à celle de l'année précédente.



Les Zones d'investissement prioritaires en 2023

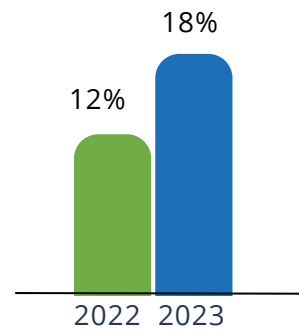
78 % des Sicar et des SDG considèrent l'investissement dans les Zones de Développement Régional comme une priorité pour 2023. Tandis que 22 % ont l'intention d'investir dans toutes les régions

2 - RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE



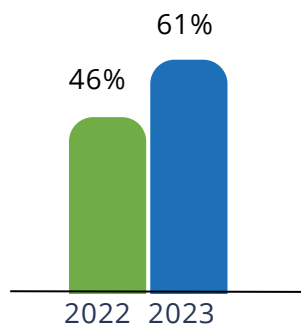
Formalisation de la Politique RSE

35% des répondants affirment disposer d'une politique RSE formalisée qui définit leur engagement sociétal.



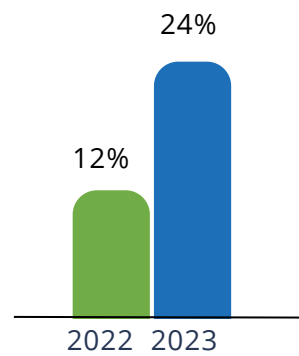
Création d'une structure dédiée à la RSE

18% des Sicar et des SDG possèdent une structure dédiée et/ou un cadre en charge de la RSE contre 12% en 2022.



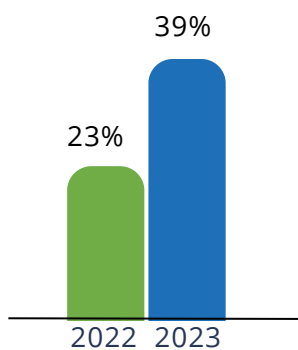
Formation des équipes aux enjeux de l'IR

61% des répondants affirment que leurs équipes sont sensibilisées et formées aux enjeux ESG. Alors qu'ils n'étaient que 46% en 2022



Communication

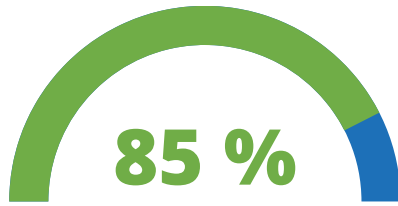
24% des répondants déclarent communiquer publiquement sur leur engagement d'investisseur responsable, contre 12% en 2022.



Intégration d'indicateurs de mesure quantifiables

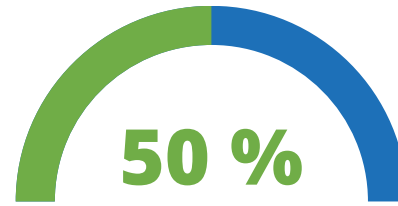
39% des Sicars et des SDG intègrent des indicateurs de mesure quantifiables pour mesurer leurs engagements dans le cadre de la politique RSE (parité hommes/femmes, projets non polluants, actions au niveau local ou régional ou autres) et communiquent publiquement sur leur engagement d'investisseur responsable. Ils étaient 23% en 2022 à intégrer ces indicateurs de mesure.

3 - PRATIQUES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET INTEGRATION DE CRITERES ESG



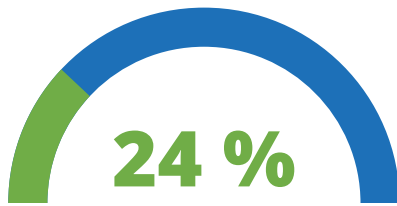
Importance de l'ESG dans les décisions d'investissement

85% des répondants confirment qu'il existe un consensus au niveau du management sur l'importance d'intégrer l'ESG dans les décisions d'investissements.



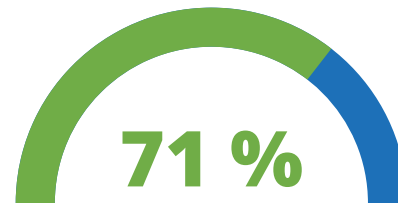
Principes de l'Investissement Responsable (PRI)

Malgré que 7% seulement des répondants affirment être signataires des PRI, 50% ont l'intention de signer les PRI ou des initiatives semblables en 2024.



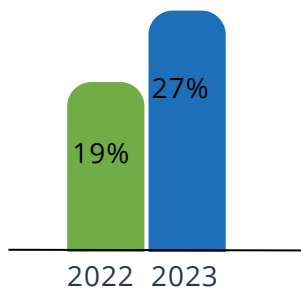
Lancement de fonds verts et bleus

Aucun des répondants ne déclare avoir déjà crée des fonds verts ,ni bleus ni de fonds liés aux ODD, mais 24% ont l'intention de le faire en 2024.



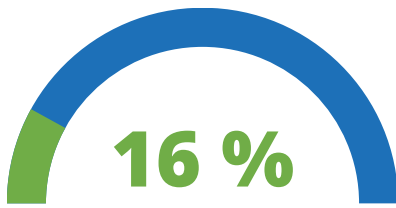
Intégration de l'ESG dans les décisions d'investissement

71% des répondants considèrent qu'ils intègrent plus fréquemment l'ESG dans le processus d'investissement, mais qu'ils ajustent rarement les modèles en fonction des données ESG



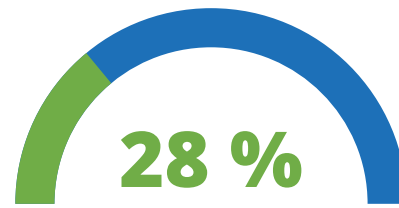
"ESG integration framework" du PRI

Tous les répondants affirment avoir connaissance de l'ESG integration framework. 40% des répondants affirment l'appliquer.



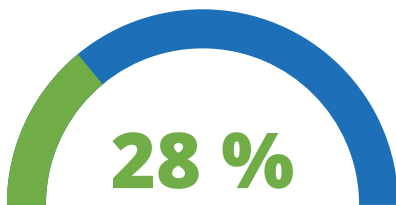
Levées de fonds et non conformité ESG

16% des répondants affirment qu'ils ont déjà refusé des levées de fonds à cause des risques ou des non conformité ESG



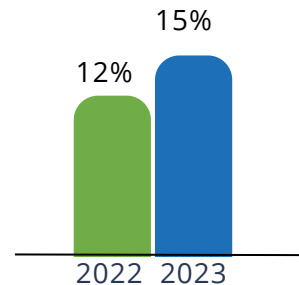
Exigences de reporting et d'indicateurs ESG

28% des investisseurs affirment demander à leurs sociétés en portefeuille des reporting ou des indicateurs ESG. Mais déclarent ne pas exiger un référentiel de reporting particulier.



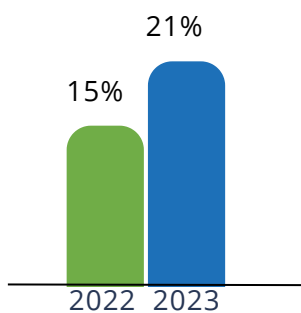
Normes de reporting et indicateurs ESG harmonisés

28% des investisseurs déclarent qu'il serait plus utile que les émetteurs et les investisseurs s'accordent sur une norme unique de reporting ESG afin de rationaliser le processus de collecte de données et produire davantage de données.



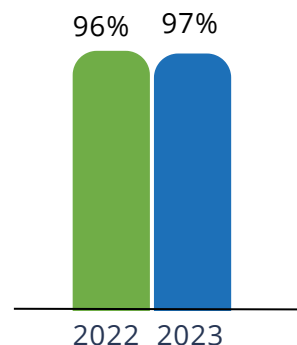
Réalisation de due diligences / audits ESG

15% des répondants affirment mener des due diligences ou des audits ESG lors de leurs opérations d'acquisition ou de cessions, contre 12% en 2022.



Evaluation de l'impact

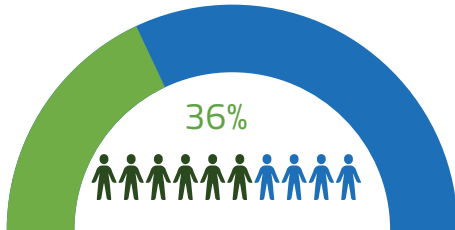
21% des répondants déclarent avoir pris des mesures pour évaluer l'impact de leurs projets investis sur l'environnement. Ils étaient 15% une année auparavant.



Indicateurs déterminants dans la décision d'investissement

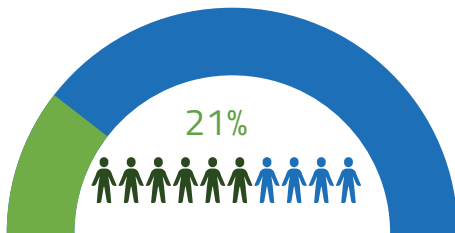
97% des répondants affirment que la bonne gouvernance a été un critère déterminant dans leur décision d'investissement en 2023

4 - PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS LES SICARS ET LES SOCIÉTÉS DE GESTION



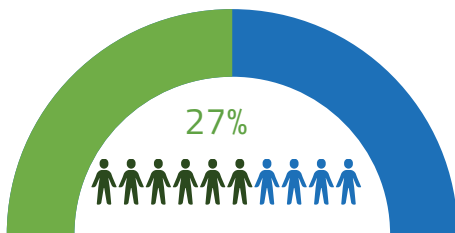
Pourcentage des femmes dans les équipes de gestion des Sicars et des Sociétés de Gestion

Les femmes représentent en moyenne 36 % de l'effectif dans les équipes de gestion des Sicars et Sociétés de Gestion répondantes (50% en 2022).



Pourcentage des femmes dans les Comités d'investissement

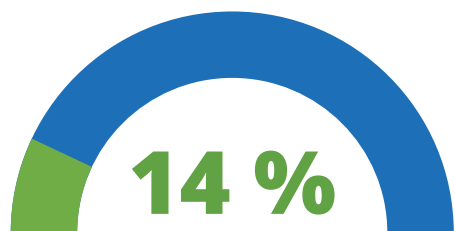
Les femmes représentent 21% de l'effectif des membres dans les Comités d'investissement contre 23% en 2022.



Pourcentage des femmes dans les organes de décision

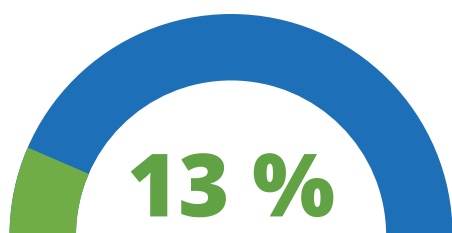
Les femmes représentent 27% de l'effectif dans les organes de décisions (21% en 2022).

5- GOUVERNANCE DANS LES SICARS ET LES SOCIÉTÉS DE GESTION



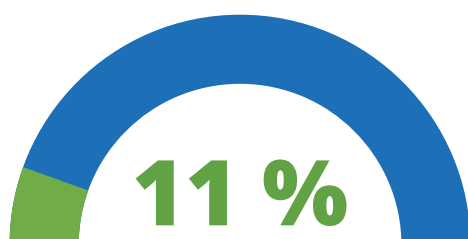
Pourcentage de membres indépendants dans les Conseils d'administration

14% de membres dans les Conseils d'administration des Sicars et Sociétés de gestion répondants sont des membres indépendants (10% en 2022).



Pourcentage de membres indépendants dans les comités d'investissements

13% de l'effectif dans les Comités d'investissement des Sicars et Sociétés de gestion répondants sont des membres indépendants.



Pourcentage de membres indépendants dans les autres organes de décision

11% de membres indépendants dans les organes de décisions des Sicars et Stés de gestion répondants (contre 15% en 2022)

Perimètre et methodologie de collecte des données

Le présent rapport ESG couvre les 47 Sociétés d'Investissement à Capital Risque et Sociétés de gestion membres de l'ATIC.

Il est basé sur les informations collectées sur une base déclarative auprès des 29 Sicars et 15 Sociétés de gestion questionnées sur leurs engagements et les démarches prises pour l'intégration des aspects extra-financiers dans leurs activités, leurs décisions d'investissement ainsi que la mise en place d'une politique d'investissement à impact et son suivi aussi bien par les investisseurs en capital dans leur propre organisation que dans leurs entreprises en portefeuilles.

Annexe 1

liste des répondants à l'enquête

- AFRICINVEST
- AMEN
- AMEN
- ATD SICAR
- ATTIJARI
- BH EQUITY
- BIAT CAPITAL
- BT SICAR
- BTE
- BTK SICAR
- CAPITAL
- CAPITAL
- CAPITAL
- CAPSA
- CDC Gestion
- FLAT6LAB
- FRDCM
- MANAGER
- MPM
- SAGES CAPITAL
- SICAR
- SICAR
- SICAR
- SICAR
- SICAR
- SICAR INVEST
- SIDCO
- SODESIB
- SODINO
- SODIS
- SODIT
- SOFIA SICAR
- STB
- STB
- TSPP
- UGFS
- UIB
- WIFAK SICAR
- ZITOUNA

LISTE DES MEMBRES DE L'ATIC 2023

MEMBRES ACTIFS (47)
<i>DENOMINATION SOCIALE</i>
ACP
ALBARAKA SICAR
AMEN CAPITAL
ATD SICAR
ATTIJARI SICAR
BH EQUITY
BIAT CAPITAL RISQUE
BT SICAR
BTE SICAR
CAP INVEST SICAR
CAPSA CAPITAL PARTNERS
CDC
CDC GESTION
COTIF SICAR
FLAT6LABS
EKUIY CAPITAL
FRDCM
GABES INVEST SICAR
GAT INVESTISSEMENT SICAR
INMA HOLDING

LISTE DES MEMBRES DE L'ATIC 2022

INTERNATIONAL SICAR

MAC PRIVATE MANAGEMENT

MAGHREBIA FINANCIERE

MAXULA GESTION

SAGES CAPITAL

SICAR AMEN

SICAR INVEST

SIDCO SICAR

SMART CAPITAL

SODEK SICAR

SODESIB SICAR

SODIK SICAR

SODINO SICAR

SODIS SICAR

SODIT

SOFIA CAPITAL RISK

SOFIN PARTICIPATIONS

STB MANAGER

STB SICAR

TECH'INVEST

TSPP SICAR

TUNINVEST GESTION FINANCIERE

TUNINVEST SICAR

UBCI CAPITAL DEVELOPPMENT SICAR

LISTE DES MEMBRES DE L'ATIC 2022

UGFS NORTH AFRICA

UNIVERS INVEST SICAR

WIFAK SICAR

ZITOUNA CAPITAL

MEMBRES ASSOCIES (10)

DENOMINATION SOCIALE

BDO

BIAT

CFRAUDIT

DELOITTE

FINPARTNER

INTILAQ

KPMG

TAEF

TCA

WIKISTARTUP

MEMBRES ACTIFS



MEMBRES ASSOCIÉS



ATiC | Association Tunisienne des
Investisseurs en Capital



WWW.ATIC.ORG.TN

Rue de la Bourse, Immeuble Cirta, Bloc B 2ème étage,
Les Berges du Lac2, 1053 Tunis

(+216) 71 961 516/518 (+216) 71 961 448

associationsicar@gnet.tn www.atic.org.tn